

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Séance publique
du jeudi 12 octobre 2023 à 13h30

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 13h42

sous la présidence de Madame Martine VASSAL,

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEL représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaients présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaients présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPORST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Avant de commencer le vote des différents rapports, les événements tragiques qui se sont déroulés sous nos yeux récemment aussi bien en Arménie qu'en Israël nous obligent à une certaine solidarité, même une solidarité complète à l'unité et à la dignité et en hommage à toutes les victimes, à toutes ces femmes, ces hommes, ces enfants qui ont été tués, qui ont lâchement perdu la vie pour certains, à toutes celles et à tous ceux qui ont été obligés de fuir leur terre ancestrale, à toutes celles et à tous ceux qui ont été victimes d'une barbarie inqualifiable, je souhaitais que nous observions 2 fois une minute de silence, une première minute de silence pour le peuple arménien et une deuxième minute de silence pour le peuple israélien.

Je vous propose de commencer par les Arméniens, si vous voulez bien vous lever pour la minute de silence pour le peuple arménien.

(Une minute de silence est observée pour le peuple arménien).

Merci.

Je vais vous parler d'une femme, qui s'appelle Svetlana. Avec quelques vêtements, avec quelques photos, avec quelques livres, elle est partie. Elle fouille dans son sac, et elle a mis dans ce sac les restes de sa vie. Le regard songeur, l'air triste, l'air empressé, elle cherche une photo de son fils, son fils disparu quelques jours plus tôt sous les tirs azéries. Elle fouille, obstinée, parce que cette photo c'est tout ce qui lui reste de son fils, son histoire, son vécu, sa mémoire, pour elle, tout est perdu. Tout est perdu, ou presque.

Dans sa main gauche, Svetlana manie avec délicatesse un petit sachet en plastique rempli de terre, sa terre, celle de ses ancêtres, celle du Haut-Karabakh. Elle se fait la promesse de planter un arbre, là où elle parviendra à refaire sa vie mais on le gardera pour qu'à sa mort, on dépose un peu de terre sur sa tombe. Ce récit, c'est celui de milliers d'Arméniens qui, comme Svetlana, ont laissé derrière eux, leurs proches, leur vie, leur histoire, leurs souvenirs.

Oui, chers collègues, le nouveau exode se déroule sous nos yeux, celui des déracinés de l'Artsakh, les grands oubliés de l'histoire, les survivants d'une terre sans intérêt géopolitique, celui de résistants toujours révoltés, jamais résignés.

Au fond, c'est peut-être cela le problème, après tout. Les Arméniens sont habitués à la violence, une violence banalisée, une violence intégrée à leur histoire. C'est un peuple qui connaît la souffrance, une souffrance répétitive, coutumière, le récit qui n'intéresse plus. Il a lassé l'opinion politique qui est cynique, brutale mais un récit qui est réel.

Désormais, le Haut-Karabagh semble désert. Sur les 120 000 habitants arméniens estimés, il n'est plus qu'une poignée âgée, isolée, mais à présent que les Arméniens ont déposé les armes et qu'ils ont fui leurs terres, quelle va être la prochaine étape ? Jusqu'où la folie d'Aliyev ira-t-elle, celui-là même qui déclarait : « Nous chasserons les Arméniens comme des chiens. » Le risque d'épuration ethnique est plus fort que jamais. Aujourd'hui, l'identité arménienne est clairement en danger. Ici, en Provence, nous le savons plus qu'ailleurs.

Tournées vers la Méditerranée, les vagues migratoires constituent l'identité provençale, Arméniens, Corses, Italiens, Comoriens, Algériens, Israéliens et bien d'autres encore. Oui, nous sommes tous viscéralement attachés au peuple arménien. En tant que descendante de rescapés du génocide, je ne peux me résoudre au silence. Face à tous ces massacres, il faut des réponses concrètes. Aujourd'hui, les condamnations ne suffisent plus. Nous espérons avoir des actes très forts.

J'ai reçu une motion du groupe de Monsieur Rivoallan, à qui je vais passer la parole, pour avoir un vote global qui, je l'espère vraiment du fond du cœur, sera un vote unanime pour

bien montrer l'attachement que nous, Métropolitains, Métropolitaines, avons pour le peuple arménien.

Monsieur Rivoallan, je vous passe la parole.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Merci, Madame la Présidente.

J'ai donc l'honneur de vous présenter cette motion de soutien pour l'Arménie au nom du groupe « Une volonté pour la Métropole. »

Le pire s'est produit le mardi 19 septembre en Artsakh (Haut-Karabagh). L'Azerbaïdjan a lancé plusieurs bombardements meurtriers sur la capitale de Stepanakert ainsi que d'autres zones habitées, visant les populations civiles en violation totale du droit international, faisant de nombreux morts et blessés : des civils innocents, des femmes et des enfants.

Comme chacun sait, depuis près de 9 mois, les forces armées azéries imposaient un blocus aux arméniens d'Artsakh. Le 23 février 2023, la Cour Internationale de Justice a condamné l'Azerbaïdjan par une ordonnance visant à mettre fin au blocage du corridor de La Chine vers le Haut-Karabagh. Cette ordonnance n'a jamais été appliquée par Bakou. En juin dernier, ce blocus a pris une dimension tragique : l'Azerbaïdjan a mis en place un barrage militaire empêchant tous passages de convois, y compris humanitaires.

L'Azerbaïdjan s'est ainsi placé délibérément en dehors du droit humanitaire : ce peuple, qui vit sur ces terres depuis 2000 ans, a été affamé, affaibli, délaissé et fait prisonnier au sein de son propre territoire, ne lui laissant ainsi que deux choix : partir ou mourir.

À la suite d'une nouvelle attaque le 19 septembre dernier, le Haut-Karabakh a capitulé, ce qui a entraîné un exode massif des plus de 100 000 Arméniens qui y vivaient. Nous avons tous en tête ces images tragiques de familles en fuite sur les routes.

Désormais, la crainte d'un génocide des Arméniens d'Artsakh par Ilham Aliyev n'a jamais été aussi forte. Il avait en effet déclaré, comme vous le disiez, Madame la Présidente : « Nous chasserons les Arméniens comme des chiens ».

L'ambassadeur désigné de l'Arménie auprès de l'Union européenne a déclaré que son pays s'attend à ce que l'Azerbaïdjan l'envahisse « dans les semaines à venir ».

Au nom des élus de notre Métropole, viscéralement attachés à la liberté, à la justice, à la démocratie et au peuple arménien, au nom des descendants de rescapés du génocide arménien que certains d'entre nous sont, en mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie en 1915, nous ne pouvons pas nous résoudre au silence.

Il est temps que la France et toutes les démocraties déploient leur puissance pour mettre un terme au nettoyage ethnique qui se met en place dans l'impunité la plus totale.

L'Union européenne doit prendre des sanctions immédiates contre Bakou et dénoncer notamment le contrat gazier qui la lie à l'Azerbaïdjan.

Les prisonniers politiques, dont l'ex-président Arayik Harutyunyan, doivent être immédiatement libérés, sans condition.

L'heure n'est plus à la condamnation.

L'heure est aux actes forts. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Rivoallan. Y a-t-il des demandes d'intervention particulière ? (*Non.*)

Nous allons passer au vote.

Sur cette motion, qui s'abstient ? (*Aucun.*) Qui vote contre ? (*Aucun.*)

Merci, elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité

(*Applaudissements.*)

Maintenant je vais vous demander d'observer à nouveau une minute de silence, cette fois-ci pour le peuple israélien.

(*Une minute de silence est observée pour le peuple israélien.*)

Merci.

Aujourd'hui comme beaucoup nous pleurons. Nous pleurons toutes ces familles qui portent en terre leurs morts, ces familles qui pleurent leurs blessés, leurs disparus, leur enfant kidnappé. Nous pleurons l'horreur de découvrir ce qui s'est passé dans les kibboutz, théâtre de massacre, l'horreur des exactions commises et l'horreur des familles assassinées, des femmes et des enfants enlevés.

Nous pleurons les victimes de l'ignoble terrorisme du Hamas, force de mort qui entraîne cette région encore un peu plus loin dans le chaos et l'obscurité dévastatrice.

Aucune lutte ne justifie le terrorisme. Jamais. Pourtant, toutes ces atrocités ont été écrasées par des rhétoriques habituelles du conflit israélo-palestinien, les positions radicales, les communautés les unes contre les autres et je suis profondément atterrée de voir la réaction de certaines personnes, car nous sommes bien au-delà, aujourd'hui, de cette humanité profonde qui a été attaquée. C'est une question de dignité humaine, évidemment, il y a l'émotion, la nécessaire compassion avec toutes les victimes civiles, qu'elles soient d'un côté ou de l'autre, mais aujourd'hui, nous dénonçons les horreurs d'un groupe terroriste.

Quoi que l'on pense, quoi que l'on puisse penser de la politique d'un peuple israélien ou des droits légitimes des uns et des autres sur ce territoire, les Palestiniens méritent mieux qu'un soutien ignoble en leur nom à une organisation assassine.

Le Hamas ne sauve pas les Palestiniens, il les prend en otage. Nous pleurons, face à cette guerre devenue inévitable et dans notre chagrin.

J'en veux à tous ceux qui comptent les points, qui piétinent un peu plus la décence et le sacré de la vie. L'attaque terroriste est injustifiable et impardonnable. Personne n'a le droit de la relativiser ou de justifier ces actes. Faut-il le rappeler ? Le Hamas est un mouvement djihadiste islamique qui prône le Djihad international et la destruction d'Israël. C'est une organisation terroriste et ce sont des criminels qui s'en prennent à des innocents qui massacrent des hommes, des femmes et des enfants.

Il ne s'agit pas d'un combat pour les droits humains ou pour la liberté, il s'agit d'un groupe terroriste qui veut effacer Israël et ses habitants de la carte.

Quand la mort est donnée par des terroristes, appuyée par des États qui haïssent Israël, autant qu'ils haïssent l'Occident, on ne fait pas de politique politicienne, on dénonce la barbarie, point barre. Cette même barbarie, perpétrée par le Hezbollah ou les monstres qui torturent, qui tuent les femmes iraniennes et terrorisent les populations afghanes.

Donc je le dis haut et fort, il n'y a pas de *oui mais*. On peut contester la politique du gouvernement israélien ou même y être viscéralement opposé, tout en étant révolté par ce que traversent les Israéliens depuis quelques jours. Ce n'est pas antinomique. Depuis quand déplorer des victimes est-il devenu obscène ? Ces *oui mais* glacent le sang, ces cris de réjouissance glacent le sang. Ces silences glacent le sang. Et dans ce contexte, je n'ai qu'un

seul souhait, c'est que la situation s'apaise, que les États régionaux, les grandes puissances, les organisations internationales y mettent toutes leurs forces. C'est pour moi une priorité absolue et en tant qu'élue métropolitaine, j'en appelle à une unité nationale.

Là aussi, j'ai reçu une motion du groupe de Monsieur Rivoallan, à qui je vais donner la parole et après bien entendu, si d'autres personnes veulent s'exprimer, elles le feront sans aucun problème.

Monsieur Rivoallan, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Merci, Madame la Présidente.

Là-aussi nous proposons pour le groupe « Une volonté pour la Métropole » une motion de soutien à Israël et au peuple israélien.

Samedi 7 octobre, à l'aube de la fête juive de Sim'hat Torah, le peuple israélien a été dramatiquement frappé par l'attaque terroriste la plus meurtrière depuis la création d'Israël, rappelant à tous les tragédies du 11 septembre 2001 à New York, ou du 13 novembre 2015 à Paris.

Des roquettes par milliers ont été tirées sur Israël. Des centaines de terroristes se sont introduits sur le territoire israélien. Ils y ont semé la mort, la barbarie, et la terreur parmi des civils, dont certains ont été pris en otage.

Cet acte terroriste déclenché par le Hamas visait la population israélienne. Parmi les nombreuses victimes innocentes figurent des femmes, des enfants, des personnes âgées, ou encore des jeunes qui assistaient à un festival de musique. Leur seul tort était d'être juif.

Les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence présentent leurs sincères condoléances et apportent leur soutien inconditionnel aux familles des victimes, tout particulièrement aux familles des victimes françaises, aux nombreux blessés ainsi qu'aux familles des otages qui vivent un véritable drame.

Les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence apportent leur soutien inconditionnel à l'État d'Israël qui a le droit inéluctable, inaliénable de se défendre face à ceux qui, nourris par la haine, ne souhaitent rien d'autre que sa destruction et celle de son peuple.

Les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence apportent leur soutien inconditionnel aux près des 100 000 français vivant en Israël.

Les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence condamnent avec une fermeté absolue ces attaques terroristes.

Enfin, les élus de la Métropole Aix-Marseille-Provence condamnent avec la même fermeté toute manifestation, action ou propos visant à une relativisation insupportable du drame absolu qui frappe le peuple israélien.

Nos pensées vont à toutes les victimes des terroristes du Hamas.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Des demandes d'intervention ? Madame Hubert.

Madame Claudie HUBERT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis assez émue d'intervenir aujourd'hui. Je sais que vous ne partagerez peut-être pas mon opinion, je voulais vous dire qu'enfant j'ai été élevée dans le respect de la Shoah. Ma mère était très jeune pendant la guerre et a distribué des tracts. Elle avait des amis juifs qui ont connu la Shoah, donc j'ai été élevée dans cette mémoire.

Aujourd'hui face à ce drame, ce drame épouvantable, les mots ne suffisent pas pour qualifier ce qu'a vécu le peuple israélien. Malheureusement, je ne pourrai pas signer cette motion, je ne pourrai pas voter pour cette motion, et ce pour deux raisons : vous avez parlé tout à l'heure, et c'est dans la motion, qu'il ne faut pas relativiser le massacre qui s'est perpétré le 6 octobre. Je pense qu'en affirmant ceci dans votre motion, vous arrivez à une vision partielle, on ne peut pas, on ne peut pas proposer des solutions de paix, sans parler du contexte du conflit israélo-palestinien, c'est un devoir de mémoire. Il faut quand même rappeler que la plupart des Palestiniens de Gaza sont les descendants des réfugiés de 1948, auxquels on a nié le droit de retour, que depuis des dizaines d'années, Israël ne respecte pas le droit international. Vous avez de multiples résolutions de l'ONU qui n'ont pas été respectées, que les Palestiniens sont dans un blocus illégal depuis 17 ans, que depuis le début de l'année, les assassinats palestiniens se sont multipliés, plus de 230, un chiffre supérieur à celui des 10 dernières années, que des enfants sont incarcérés. Il ne s'agit pas de relativiser ce qu'a vécu le peuple israélien, mais il s'agit d'un devoir d'histoire. Première raison pour laquelle je ne pourrai pas voter cette motion.

Deuxième raison : vos propos, les propos qui sont dans cette motion sont de nature à conforter la position d'un gouvernement d'extrême droite qui porte de lourdes responsabilités dans ces événements tragiques et qui n'a d'autre objectif que de poursuivre cette guerre pour des raisons politiciennes. Nous condamnons absolument, je condamne absolument et sans réserve les crimes de guerre commis par le Hamas le 6 octobre. J'apporte mon soutien inconditionnel aux familles des victimes de ces actes terroristes, aux blessés et aux familles des otages ; j'ai beaucoup d'amis juifs, mais la réaction de l'État israélien vise elle aussi la population civile, également des enfants, des vieillards, des innocents. Quand vous savez que l'État israélien impose un blocus absolu à Gaza, pas d'eau, pas d'électricité, pas d'hôpital, la vie d'un enfant israélien a autant de valeur que la vie d'un enfant palestinien, que d'un enfant russe, qu'un enfant ukrainien. Et je le dis haut et fort : aucun crime de guerre ne justifie d'autres crimes de guerre. Alors aujourd'hui, notre responsabilité et l'urgence, ce n'est pas de nier l'histoire et d'attiser la haine, comme cette motion semble le faire.

Ceci implique le respect du droit international et vous n'avez pas un mot dans votre motion pour l'absence de respect de ce droit international. Cela implique l'évacuation des territoires occupés, cela implique la fin de la colonisation et quelle est notre responsabilité d'élus ? C'est d'inciter nos gouvernements à appeler un cessez-le-feu immédiat au respect du droit international et naturellement à la libération des otages. Nous devons appeler à œuvrer pour la paix, pour mettre fin à ce conflit qui dure depuis trop longtemps, afin que les peuples palestiniens et israéliens vivent en paix et en sécurité.

Je pense qu'il est nécessaire d'agir auprès de nos gouvernants pour que ce processus de paix ait enfin lieu, car nous sommes confrontés à l'horreur inqualifiable.

Je vous remercie.

(Applaudissements du groupe de l'opposition.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ohanessian, vous avez la parole.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, citoyens français d'origine arménienne, comme vous je crois Madame la Présidente, arrière-petit-fils de rescapé du génocide, tout dans l'histoire de ma famille me rappelle ce qu'est la persécution et aujourd'hui encore, les Arméniens sont victimes, vous venez de le rappeler, avec beaucoup de force, de persécution, du terrorisme, de la guerre et des épurations ethniques.

La terreur, oui la terreur est le seul mot qui me vient, qui nous vient à l'esprit lorsqu'on évoque l'abjection de ce qui s'est passé en Israël samedi 7 octobre. La terreur face à des actes terroristes perpétrés par une organisation terroriste, le Hamas, à l'encontre des populations civiles, israéliennes, à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants tués parce qu'ils étaient juifs.

Nos pensées vont à toutes les victimes de ces actes odieux, bien sûr à leurs familles, à leurs proches, aux blessés et aux otages toujours détenus par le Hamas dans la bande de Gaza. Nos pensées vont à Dan Benhamou, né à Marseille et dont on a appris hier la disparition. Nos pensées vont à toutes les victimes israéliennes, comme à toutes les victimes civiles de ce conflit. Nos pensées vont à la communauté juive de France et de Marseille. Je pense notamment ici, présentement, à la Présidente du Crif, Fabienne Bendayan, qui me proposait justement il y a quelques jours encore, de me joindre à eux pour un voyage en Israël.

Face à cette journée noire dans l'histoire de l'humanité et aux conséquences dont nous ne mesurons pas encore la portée, nous devons faire preuve, oui, faire preuve de solidarité, chers collègues, vis-à-vis de nos frères et de nos sœurs en humanité, preuve de soutien vis-à-vis des Français de confession juive, mais aussi preuve d'unité et de rassemblement.

La solidarité, je viens de le dire au nom de notre groupe, au nom de plusieurs groupes ici dans l'hémicycle : elle est pleine, entière, inconditionnelle. Le soutien s'est exprimé d'ailleurs dès lundi et dans les actes comme la décision prise par le Maire de Marseille de déployer la police municipale aux abords des écoles confessionnelles juives. J'excuse d'ailleurs Monsieur le maire de Marseille qui est en ce moment même avec le Ministre de l'Intérieur pour évoquer, Madame la Présidente, la sécurité de notre territoire. Unité et rassemblement, c'est la démarche que nous vous proposons, au nom de plusieurs groupes de cet hémicycle, c'est celle que nous avons initiée avec le Maire de Marseille, avec le Maire honoraire Jean-Claude Gaudin qui a présidé cette métropole et avec les dignitaires de toutes les religions présentes sur notre territoire, qui ont publié ensemble un texte appelant au soutien, à la solidarité, à la paix et à la fraternité ; unité et rassemblement, c'est la démarche, mes chers collègues, que nous vous proposons aussi depuis le début de semaine pour voter un texte, une motion, un texte identique dans toutes les institutions que nous incarnons aujourd'hui sur le territoire Aix-Marseille Provence.

Dans ce même état d'esprit de rassemblement en Conférence des Présidents, mardi matin, notre Présidente de groupe évoquait la nécessité de concerter tous les groupes de cet hémicycle, méthode sur laquelle nous n'avons visiblement pas été entendus. Unité et rassemblement, c'est la démarche qui nous a toujours animés. Cet après-midi, Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur Rivoallan, vous préférez faire voter une motion émanant exclusivement de votre groupe politique, sans concertation au préalable, et nous le regrettons et pourtant, unité et rassemblement, c'est la démarche que nous avons poursuivie en vous proposant d'ajouter la nécessaire recherche de la paix au Moyen-Orient et le respect du droit international dans la résolution de ce conflit.

Hier encore, les groupes progressistes de cet hémicycle vous proposaient un amendement que je vous cite : « Dans ces moments dramatiques, les élus métropolitains rappellent l'impérieuse nécessité de parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, en conformité avec toutes les résolutions du droit international, afin que plus une seule vie humaine ne soit fauchée par l'horreur de la guerre. » Vous avez refusé, une fois encore, cette main tendue.

Madame la Présidente, ne vous y trompez pas, aucune voix ne manque, ni ne manquera pour dénoncer le terrorisme. Aucune voix ne manque, ni ne manquera pour exprimer notre solidarité pleine et entière vis-à-vis des victimes. Nous regrettons sincèrement que vous n'ayez pas cherché la co-construction, que vous n'ayez pas cherché le dialogue et que vous refusiez d'en appeler à la paix et au respect du droit international qui ont toujours été la position de la France depuis 50 ans, cette position intangible, depuis le général De Gaulle, en passant par Jacques Chirac et encore aujourd'hui Emmanuel Macron. Nous aurions pourtant pu voter cette motion si vous aviez accepté d'intégrer la position constante de la France ; le texte de votre groupe ne reflète pas cette position, votre position n'est pas celle de la France. Pourtant, c'est une position sans cesse renouvelée de la République française, quelles que soient d'ailleurs, chers collègues, nos sensibilités ou nos couleurs politiques.

Ce texte ne reflète pas la recherche de fraternité, de rassemblement et de paix indispensable en ces périodes si troubles, si difficiles à l'équilibre de notre territoire, comme ont pourtant su le faire tous les dignitaires religieux autour de Marseille Espérance. La guerre, vous le savez, a ses trop nombreux partisans, la paix a maintenant besoin de ses combattants. Nous regrettons vos choix, celui dans ces moments si douloureux de vouloir finalement cliver, cliver dans une période qui, au contraire doit appeler, je l'ai dit, au rassemblement et à l'unité. Nous redisons notre soutien inconditionnel aux victimes du terrorisme, notre compassion universelle pour toutes les victimes civiles de ce conflit et notre attachement indéfectible à la recherche d'une paix durable qui a toujours été, je l'ai dit, la position de la France.

Nous participerons évidemment à l'hommage et à tous les hommages, sans aucune réserve et nous vous demandons une nouvelle fois, Madame la Présidente, sans cliver et sans faire de politique politicienne sur un sujet aussi délicat, Madame la Présidente, et je vous en conjure, d'accepter cette proposition d'inclure dans cette motion ce paragraphe qui permettrait de sortir par le haut dans cet hémicycle, de montrer que l'ensemble des élus de la République, l'ensemble des élus qui s'inscrivent dans le champ de la République, portent d'une seule et même voix un message fort, clair, celui qui doit sortir aujourd'hui les élus de cet hémicycle métropolitain. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Moraine.

Monsieur Yves MORAINÉ.- Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Ohanessian, vous avez exprimé les choses avec calme et sérénité et je vais essayer d'utiliser le même ton, mais sur le fond, il y a un fossé béant entre votre position et la nôtre.

Vous présentez votre solution comme visant à rassembler tout l'hémicycle, derrière un amendement complémentaire qui serait simple et ne changerait pas grand-chose. Or, votre amendement, il changerait tout et pour nous, il abaisserait tout. Vouloir rajouter dans cette motion une référence à la résolution du conflit israélo-palestinien, c'est entrer dans l'explication, c'est entrer dans la relativisation, c'est entrer dans l'excuse de ce qui s'est passé, c'est comme si, après le 11 septembre, on avait signé une motion pour dire : « On soutient les victimes mais on appelle le gouvernement des États-Unis à mettre fin à l'impérialisme. » C'est comme si après les attentats de Nice, on avait soutenu les victimes et appelé la France à modifier sa position. Idem pour les attentats du Bataclan. On n'est pas là pour discourir d'un conflit dont personne n'a voulu et dont personne n'a trouvé la solution depuis des dizaines et des dizaines d'années.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Ni même nous.

Monsieur Yves MORAINÉ.- Ni même moi, le dernier, je n'ai pas cette prétention, mais nous sommes là pour réagir politiquement et plus profondément que tout, humainement, à un massacre de juifs comme il ne s'en est plus passé depuis les Nazis, perpétrés par des terroristes islamistes qui sont les nazis des années 2020. Voilà la réalité.

(Applaudissements.)

Ces barbares, ces tueurs, ces assassins, ont tué indifféremment d'ailleurs des Israéliens et des non-Israéliens, des Népalais, des Français, des Américains, des Juifs et des Bouddhistes venus du Népal. Ils ont massacré aveuglément car ils sont assoiffés de sang. Voilà la réalité, et c'est cela que nous dénonçons, et nous apportons le soutien à l'État d'Israël qui souffre dans sa chair, et qui a le droit de tout faire pour éliminer ses ennemis. Il n'y a donc pas lieu, dans ce contexte, d'appeler à je ne sais quelle paix avec qui ? Des terroristes ? À je ne sais quelle solution avec qui ? Mais si, c'est cela que vous faites par votre demande d'amendement, donc votre demande d'amendement, en réalité, c'est la bouée de sauvetage d'une Nupes qui est venue se fracasser sur les ambiguïtés antisémites de LFI.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- C'est la position de la France.

Madame LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, on est à la Métropole et non pas à l'Assemblée Nationale.

Sur ce qui vient d'être dit, Monsieur Ohanessian, juste une réflexion de ma part, surtout venant de vous : pourquoi utiliser uniquement le mot « paix » pour ce qui est arrivé en Israël, et pas en Arménie ? C'est une question que je pose. Donc là aujourd'hui, non, parce qu'aujourd'hui, les massacres qui se sont faits, les massacres qui se sont faits en Arménie, ce sont aussi des massacres qui ont été faits sur des enfants et des femmes.

À un moment, je suis désolée de vous dire que je peux comprendre votre position, je peux comprendre la position de Madame Hubert, effectivement je ne suis pas d'accord avec elle, cela c'est autre chose, mais je ne peux pas comprendre votre position où la paix serait à géométrie variable. C'est bien aujourd'hui cette motion, la paix est *de facto*, toutes et tous nous sommes pour la paix, bien entendu. Toutes et tous, nous sommes contre les conflits, bien entendu, mais ce n'est pas l'objet de la motion. Je voudrais bien préciser le fait que l'objet de la motion, ce sont les massacres qui ont été faits, aussi bien en Arménie qu'en Israël.

Sur ce principe, nous allons passer au vote. Je pense que nous avons assez débattu sur cette motion.

Sur la motion de soutien sur Israël, qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Madame Hubert s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote. C'est noté.

Mes chers collègues, la motion est adoptée.

(Applaudissements.)

La motion est adoptée.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote

C. Hubert ne prend pas part au vote

A. Molino, G. Rosso, L. Belsola, G. Frau, M. Giovannangeli, M. Illac, N. Lefebvre ne prennent pas part au vote

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉPORT

Madame LA PRÉSIDENTE.- La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura, bien entendu, vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 29 juin 2023, y a-t-il des observations ?

Pas d'observation, pas d'opposition, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 29 JUIN 2023

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 6 JUILLET 2023

V – INFORMATIONS AU CONSEIL

- **Compte rendu de la CCSPL du 19 juin 2023**
- **Tableau des marchés notifiés**

Des informations au Conseil vous ont été également adressées avec les documents de séance. Il s'agit du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du tableau des marchés notifiés.

Il y a une procédure d'urgence.

Je vous demande l'adoption de la procédure d'urgence sur le rapport 31 bis qui vous a été diffusé le 10 octobre dernier, relative à l'approbation d'une convention de coopération avec l'Office du Tourisme d'Aix en Provence pour les actions de développement 2023. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette procédure d'urgence ? Non ? Personne.

Sur l'examen des rapports, on va revenir aujourd'hui sur des rapports un peu plus classiques, sur une Métropole qui avance, une métropole qui investit, une métropole qui innove. Vous allez donc avoir plusieurs rapports qui montrent bien que la métropole fonctionne, fonctionne bien.

Nous allons avoir également des rapports budgétaires qui vont donner des orientations et puis ensuite des prises de décisions à faire sur des projets, des projets qui sont dans mes compétences directes et surtout des projets qui nous permettent de continuer à aller de l'avant, que ce soit dans les domaines de l'innovation, que ce soit dans les domaines divers et variés, mais surtout dans des domaines qui font en sorte que notre Métropole, - c'est une métropole dont on peut être fiers - transforme durablement le visage de ce territoire dans les années à venir. Je voulais remercier l'ensemble des élus qui, au quotidien, s'engagent dans les différentes délégations pour faire avancer cette Métropole.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (14H25)

Donc sur les rapports, nous allons commencer par la première commission, ce sont les rapports de Monsieur Mercier, du rapport 1 au rapport 4.

Monsieur Mercier, vous avez la parole.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Merci, Madame la Présidente.

Dans le cadre donc de cette année de l'innovation que vous avez souhaité porter, il était normal que la Métropole présente et travaille sur sa stratégie du numérique et c'est le sens de ce rapport cadre qui vous est présenté.

Depuis la création de la Métropole, le numérique a toujours été pensé pour répondre aux exigences des usagers, des communes et des personnels. La Métropole intervient à différentes échelles, la proximité bien évidemment et les schémas structurants. Les outils numériques et les nouvelles technologies doivent être structurés pour répondre aux enjeux des prochaines décennies par la mise en œuvre et les accompagnements des transitions, bien évidemment les transitions écologiques, sociales, climatiques et énergétiques. Il fallait donc organiser cette politique, cette stratégie du numérique.

Madame la Présidente, vous avez proposé d'organiser un Comité politique autour de 7 Vice-présidents en charge de politiques publiques pour définir les orientations du numérique pour la fin du mandat et au-delà, cette vision pragmatique et concrète, mais aussi pérenne pour que le numérique accompagne le développement des politiques publiques de notre Métropole.

Avec mes collègues Vice-présidents, nous avons donc formé le comité de gouvernance du numérique et le travail effectué nous a permis d'identifier 4 axes, 4 grands axes de travail : le parcours des usagers, la gouvernance et la valorisation de la donnée, le service aux communes et le numérique responsable. La Métropole s'engage dans une démarche d'amélioration du parcours des usagers qui se concrétisera en 2024 et sous la gouvernance et la valorisation de la donnée qui se matérialise donc autour de 3 projets :

- par la création d'un compte unique, l'utilisateur aura un seul identifiant pour l'ensemble de ses démarches métropolitaines,

- par une charte du parcours usagers s'appliquant à l'ensemble des moyens de sollicitation

- et par la certification des services et l'omnicanalité, c'est à dire la convergence entre les canaux de sollicitation, exemple : le signalement numérique est suivi *via* le centre d'appel.

En parallèle, la Métropole continue de développer les services aux communes *via* le métrostore, qui continue son développement en s'appuyant sur le réseau réuni. Après les 4 premiers services qui sont le SIG, je vous rappelle le Data Protection Officer, le DPO, la Métropole et *ma commune dans ma poche* et la plateforme de l'innovation, aujourd'hui ont été votés au Bureau, 3 nouveaux services, avec la mise en place dans le cadre du métrostore, de l'outil *cart@ds*, service aux communes pour leur urbanisme, *Pelehas*, qui est un outil de gestion sur le logement social et une nouvelle réponse également aux incidents cyber par la mise à disposition de matériels et de logiciels, pour aider une commune victime de cyberattaques.

Ce nouveau système est gratuit, vient en appui et s'inscrit complètement dans la politique, tout comme la convention que nous avons également votée tout à l'heure en Bureau avec l'ANSSI.

Enfin, le numérique se doit d'être responsable et vertueux. L'ambition de la Métropole n'est pas de se limiter aux seuls enjeux de la loi REEN. Pour un numérique sobre ou un numérique au service de la sobriété du territoire, cela se structure et donc se traduit selon les 4 axes suivants : la sobriété (là aussi, cela se traduit donc par l'adhésion à l'Institut du numérique responsable), par la Convention avec l'Agence nationale de la cohésion du territoire qui nous accompagne pour définir justement (nous avons été sélectionnés avec 10 autres collectivités au niveau national) cette stratégie de ce que doit être une collectivité avec son numérique responsable. Nous y travaillons actuellement, nous devons rendre notre copie au mois de décembre.

Le numérique, il faut le savoir, représente aujourd'hui 4 % des gaz à effet de serre et 12 % de la consommation électrique en France. Pour tenter de réduire ces émissions, nous lançons également la calculatrice carbone qui est aussi une délibération qui est passée en Bureau, qui nous permettra justement aujourd'hui, c'est bien d'avoir de l'ambition, mais de pouvoir mesurer cette ambition et donc d'avoir les outils nous permettant de mesurer notre consommation carbone sur nos outils numériques.

Nous travaillons également en concertation avec les services de l'État et nos collectivités partenaires sur les questions des data centers bien évidemment, et des câbles numériques dans le cadre d'un schéma du développement des data centers ou de l'accompagnement de l'installation des data centers sur le territoire.

Le numérique responsable se traduit également par l'inclusion, l'accessibilité pour tous, pour penser un numérique respectueux de tous. Ceci se traduit par la mise en place d'une commission d'homologation qui s'assurera de la conformité du respect dans le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Là également, la délibération passe aujourd'hui. Le centre d'appel mis à disposition sur le territoire marseillais, bien connu des Marseillais aujourd'hui est accessible à l'ensemble du territoire métropolitain. L'ensemble des téléservices sera donc ouvert à l'ensemble de la Métropole en janvier 2024. Mais le numérique responsable passe bien évidemment dans la confiance que peuvent avoir nos usagers dans le numérique et pour cela, il faut que nos usagers aient confiance quand ils nous confient leurs données. C'est pour cela également qu'aujourd'hui nous conventionnons avec l'ANSSI à la sécurisation des SI avec notamment la possibilité de tester nos systèmes de sécurité. La sécurité donc avec les communes, je l'évoquais précédemment, avec la réponse *incidence cyber* et la mise à disposition directement de matériels et de logiciels au service de nos communes et bien évidemment aujourd'hui notre côté responsable sur le numérique ne peut passer sans l'éthique, c'est pour cela que nous délibérons dans le rapport numéro 2 sur une définition d'une IA éthique, dans une charte de l'IA. C'est une première nationale, c'est la première collectivité à définir une charte de l'IA éthique. Au-delà donc des principes fixés par l'Unesco et l'IA Act européen, c'est un engagement fort de la Métropole dans le cadre justement des nouveaux outils qui sont aujourd'hui à disposition et qui sont devant nous dans cette nouvelle révolution qui est de l'IA.

Ces 6 principes sur lesquels repose cette Charte, sont :

- La transparence, avec la labellisation des services,
- L'équité pour une accessibilité pour tous,
- La maîtrise humaine, c'est à dire sur la responsabilité, qui reste toujours au final à l'humain,
- La durabilité, c'est à dire minimiser l'impact environnemental de cette IA,
- Et bien évidemment la sûreté et sur la proportionnalité, avec un recours non systémique justement à l'intelligence artificielle.

Alors, Madame la Présidente, malgré le contexte et la discussion que forcément nous avons précédemment, merci d'avoir positionné le numérique en début de séance, ce qui nous a permis d'aborder notre vision du numérique, un numérique que vous avez souhaité au service de nos politiques publiques, au service de nos usagers et nous poursuivrons donc notre travail avec l'ensemble de ces démarches. Cela démontre la volonté de la Métropole pour contribuer activement à un territoire numérique innovant au service de la population et de ses communes membres.

Illustrant cette volonté, la Métropole a été choisie pour accueillir l'événement national du Forum des interconnectés les 3 et 4 avril 2024. Véritable catalyseur et révélateur des projets à l'œuvre dans les territoires, ce forum s'adresse aux élus et décideurs territoriaux et réunit les grands groupes industriels qui agissent pour le développement du numérique et la modernisation des territoires.

Le forum est aussi le moment de porter la voix des territoires au niveau national, en invitant notamment les représentants de l'État en charge de ces thématiques.

La Métropole, pour accueillir cet événement, constitue une reconnaissance de la démarche entreprise, mais engage aussi la Métropole sur le long terme en matière d'innovation numérique. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier. Des demandes d'intervention sur ces sujets ?

Monsieur Barles.

Monsieur Sébastien BARLES.- Quelques mots, en tout cas je suis content que dans le cadre du numérique responsable, vous intégriez enfin le fait que la question des infrastructures impacte réellement notre territoire et effectivement, faire comme nous le demandons depuis maintenant 2 ans, un schéma directeur des infrastructures du numérique et donc des centres de données, des data centers. C'est un impératif parce que le risque, c'est que cela coûte à la collectivité à terme, avec un réseau qui est saturé. Marseille accueille aujourd'hui sur du foncier économique, des centres de données qui produisent très peu d'emplois et sur lesquels il pourrait y avoir, sur ce foncier, d'autres projets beaucoup plus utiles socialement et écologiquement.

Or, il y a d'autres territoires sur la Métropole qui sont peut-être en friche et qui pourraient être utiles et dont le réseau peut accueillir en fait ces centres de données. En tout cas, c'est un sujet qui est important en termes d'émission de gaz à effet de serre, en termes de création d'emplois et c'est très bien que l'on puisse planifier, demain, sur l'ère métropolitaine, les centres de données. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Barles. Monsieur Mercier ?

Monsieur Arnaud MERCIER.- Oui, Monsieur Barles, c'est un sujet je sais qui vous interpelle et vous intéresse pleinement, ce sont les data centers. Oui, la Métropole s'est positionnée également avec les services de l'État. Vous dites que cela crée peu d'emplois directs, sans doute, mais après il est difficile aujourd'hui, de noter l'impact réel des Data Center. Peu d'études existent justement sur la création d'emplois indirects, l'impact sur l'économie locale et l'impact sur le territoire au niveau de l'innovation. C'est sur ce travail justement que nous travaillons avec la Préfecture, les services de l'État. Vous en avez parlé également : se pose la question forcément de l'implantation avec les fonciers disponibles, et la problématique énergétique est là aussi, dans ce schéma, c'est vraiment un travail collectif au niveau des services métropolitains sur cette vision-là et également avec RTE et Enedis justement pour bien voir l'installation et les capacités du territoire à accueillir ces Data Centers en termes d'énergie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier.

Nous allons passer au vote.

Sur le rapport n° 1, pas d'opposition ? Il est adopté.

1. **IVIS-001-12/10/2023-CM - Approbation d'une démarche cadre pour le développement d'un Numérique Responsable et Vertueux à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Rapport n° 2, pas d'opposition ?

2. **IVIS-002-12/10/2023-CM - Approbation d'une charte métropolitaine pour un usage éthique de l'Intelligence Artificielle**

Le rapport est adopté.

Rapport n° 3, pas d'opposition ?

3. **IVIS-003-12/10/2023-CM - Création d'une commission d'homologation de l'accessibilité des services numériques délivrés par la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Rapport n° 4, pas d'opposition ?

4. **IVIS-004-12/10/2023-CM - Approbation de la mise en œuvre d'un outil de mesure de l'empreinte carbone du système d'information métropolitain**

Le rapport est adopté.

Nous passons à la Commission Transports, Mobilité Durable.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h35)

Monsieur Ginoux, du rapport 5 au rapport 9.

Monsieur Philippe GINOUX.- Les rapports ont été adoptés, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Une intervention de Monsieur Menchon ? (*oui.*)
Monsieur Réault également. Pas d'autre intervention ? Madame Helfter-Noah. D'autres interventions ?

5. **MOB-001-12/10/2023-CM - Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la mise en œuvre du Boulevard Urbain Sud (9ème arrondissement) prolongé en Boulevard Urbain Vert (8ème arrondissement) à Marseille**

On va commencer par Monsieur Menchon, puis ce sera Madame Helfter-Noah.

Monsieur Menchon, vous avez la parole.

Monsieur Hervé MENCHON.- Madame la Présidente, mes chers collègues, cancers, pollution de l'air, canicules à répétition, sécheresses, méga feux, espaces inhabitables sur la terre, les conséquences du dérèglement climatique sont déjà là et notre territoire est vulnérable à ces catastrophes. Il est temps d'agir.

C'est notre devoir d'élu d'engager toutes les mesures nécessaires pour protéger les habitantes et les habitants de la Métropole de tous ces fléaux. C'est notre devoir de créer les fondements d'une Métropole plus verte, plus respirable et ouverte sur les grands enjeux du monde. Ce devoir vous l'oubliez, Madame la Présidente.

Cette version du Boulevard Urbain Sud n'est pas à la hauteur des enjeux. Daté des années 30, soutenu par Jean-Claude Gaudin, pensé pour la voiture, le Boulevard va augmenter la pollution de l'air qu'il faut absolument réduire.

Alors que les Marseillaises et les Marseillais ont besoin de garanties sérieuses et précises pour leur santé et la préservation de leurs espaces de vie, comme d'habitude, votre projet reste flou.

Qu'est-ce que ce Boulevard urbain vert ? Où sont les plans ? Quelle est la trame circulatoire ? Quels sont les impacts sur les espaces verts comme le parc de la Mathilde, les jardins partagés, les abeilles des ruchers, les jardins familiaux Joseph Aiguier ou la pinède du Roy d'Espagne ? Tout cela pose question.

Quel est votre projet de mobilité pour le sud de Marseille, Madame Vassal ?

Vous avez fait beaucoup d'annonces : tunnels, tramway par-ci, tramway par-là, sur la Corniche, tramway vers l'Escale Borely, tramway vers la Rouvière et puis non et puis oui, métro promis depuis 50 ans à Saint-Loup... Mais quelle est la cohérence de tous ces projets ? Quel est votre vision globale des mobilités ?

La ville de son côté n'a pas varié et tend toujours la main. Le rapport de l'AGAM de 2022 prouve qu'il est possible de concilier mobilité, fluidité et environnement, en favorisant le développement des aménagements cyclables et piétons et les transports en commun rapides et non polluants et en contournant les poumons verts.

Les luttes pour un air respirable et pour la mobilité à Marseille ne doivent pas être les victimes de votre dérive droitière pro-voiture et climatosceptique.

Nous voterons contre ce rapport qui ne propose pas un boulevard, mais une impasse climatique.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Helfter-Noah.

Madame Prune HELFTER-NOAH.- Je voudrais intervenir sur le rapport 11.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On le fera à ce moment-là, lors du rapport 11.

Sur le rapport 5, Monsieur Réault.

Monsieur Didier RÉAULT.- Madame la Présidente, les grands mots de certains ne cacheront pas les difficultés qu'ils ont à faire avancer cette ville.

Aujourd'hui, dans cette ville, nous avons un vrai problème avec la majorité municipale, devrais-je dire, avec les majorités municipales. En effet, un des problèmes mais en tout cas le problème majeur est que dans cette ville, il n'y a pas de bonne décision, beaucoup de mauvaises, et surtout beaucoup d'indécisions, que pour prendre une décision, cela prend un temps fou dans cette ville de Marseille. Quand on ne sait pas prendre de décision, on bloque tous les projets.

Le Boulevard Urbain Sud est l'exemple type du blocage d'un projet majeur pour les quartiers sud pour lequel les habitants du 9^{ème} et du 10^{ème} arrondissements ont renouvelé, en 2020, leur volonté de voir aboutir ce projet, en votant pour la liste qui a remporté les élections sur le 9^{ème} et le 10^{ème} arrondissements.

Comme vous l'avez dit, dans le 6^{ème} et le 8^{ème} arrondissements, la position a été différente et en grande responsabilité avec l'ensemble des élus du 9^{ème} et du 10^{ème} arrondissements et du 6^{ème} et du 8^{ème} arrondissements de votre majorité ici, vous avez proposé de pouvoir adapter le projet, notamment sur le 6-8 et de supprimer l'axe voitures pour aller du Roy d'Espagne jusqu'à la Pointe Rouge. Je pense que c'est une décision, et vous l'avez dit, qui a été prise en toute responsabilité et c'est tout à votre honneur.

Sur le 9-10, nous avons gardé la proposition qui avait été faite et qui avait été acceptée par nos électeurs et l'ensemble des élus qui sont ici présents, Guy Teissier notamment qui a été à l'initiative de ce projet, avec c'est vrai vous l'avez dit l'ensemble de la majorité de Jean-Claude Gaudin à l'époque pour faire avancer ce Boulevard Urbain Sud et désengorger l'ensemble des noyaux villageois de l'ensemble du 9^{ème} arrondissement et d'une partie du 10^{ème} arrondissement.

Tant qu'il n'est pas terminé, qu'il s'arrête sur le mur au Cabot tel qu'il s'arrête, il est évident que nous continuerons dans le 9^{ème} arrondissement à avoir des embouteillages dans l'ensemble des noyaux villageois, et que sur la partie qui est réalisée, évidemment cela ne peut pas fonctionner. Qu'est-ce que c'est que ce Boulevard Urbain Sud ? C'est d'abord un axe de transport en commun en site propre qui aujourd'hui ne fonctionne pas, parce que justement il ne peut pas fonctionner tant qu'il n'est pas complet. C'est un transport en commun en site propre qui permettra de relayer le Roy d'Espagne au tramway, à La Gaye, et de la même façon les

quartiers de Vallon Régny où vous espérez pouvoir faire des logements, les quartiers de Saint-Loup, les quartiers de Saint-Tronc aussi au tramway de La Gaye. C'est d'abord la vocation du Boulevard Urbain Sud de faire un transport en commun en site propre, rapide, qui prend le relais d'un bus bien connu de certains des Marseillais des quartiers sud, le 47. Qui a pris le 47 une seule fois pour traverser l'ensemble des quartiers sud ? Et là on propose un transport en commun en site propre, rapide, qui permet effectivement de rejoindre le 8^{ème}, le 9^{ème} et le 10^{ème} arrondissement (car cela concerne aussi le 8^{ème}) avec un transport en commun en site propre et encore une fois de le relier à la ligne de tramway.

Deuxièmement, oui, il y a une voie effectivement pour les véhicules. Encore une fois, deux fois une voie et c'est logique que l'on soit dans cette appréciation-là puisque cela avait été modifié au fur à mesure des discussions que nous avons en concertation avec Guy Teissier et nous avons proposé à la population cet accord-là.

Troisièmement, vous avez aussi des pistes cyclables et des modes de déplacement doux, tout autour des voies de circulation du transport en commun et des voitures. C'est donc aussi un mode de déplacement qui est adapté à la mobilité douce, comme on dit.

Dernier point, c'est un des axes majeurs qui permettra de désengorger un certain nombre de noyaux villageois, qui permettra aux habitants des quartiers les plus reculés du 9^{ème} arrondissement, du 10^{ème} arrondissement, de relier facilement les autoroutes, le centre-ville, éventuellement par les tunnels, mais aussi qui désengorgera des quartiers comme la Vieille Chapelle, comme Mazargues, comme Bonneveine où nous avons en permanence un défilé de voitures qui viennent des quartiers sud du 8^{ème} arrondissement, des quartiers sud du 9^{ème} arrondissement le matin très tôt et le soir à la sortie des bureaux.

On a donc une proposition ici qu'il faut absolument débloquent. Malheureusement, je le regrette encore une fois et nous le regrettons tous et les habitants de ces quartiers le regrettent tous : le blocage administratif que vous faites en ne cédant pas les parcelles nécessaires à la Métropole, bloque complètement ces quartiers et croyez bien que de jour en jour, les habitants de ces quartiers s'aperçoivent, j'allais dire, du blocage que vous faites sur cette question comme sur d'autres, et que la qualité de l'air se trouverait grandement améliorée s'il n'y avait pas tous ces embouteillages dans les noyaux villageois. En tout cas, les habitants de ces quartiers-là ne vous remercient pas.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Réault.

Pas d'autre intervention ? *(non.)*

Monsieur Ravier, une petite intervention.

Monsieur Stéphane RAVIER.- Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, durant la campagne des élections municipales en 2020, j'étais hostile à ce projet, mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et au vu de la situation pour pratiquer, non pas avec le 47 mais avec mon scooter, même en scooter c'est compliqué, et quand on arrive face à ce mur, il n'y a qu'à Marseille que l'on voit cela. Une voie rapide, vous arrivez sur un mur. Il faut que les choses évoluent bien évidemment, dans l'intérêt général, et je suis, nous sommes désormais favorables à ce projet.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Messieurs, pour vos interventions. Au début, quand vous avez pris la parole, Monsieur Menchon, je me suis un peu étonnée. Madame Bez voulait prendre la parole aussi ? Allez-y.

Madame Éléonore BEZ.- Simplement pour dire évidemment que de la même façon, il n'y a effectivement que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. L'empruntant aussi quotidiennement, je voterai favorablement à la poursuite du Boulevard Urbain Sud. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Juste un petit détail : au début de votre intervention, Monsieur Menchon, j'étais un peu étonnée que vous ayez autant d'emphase. Finalement je comprends car vous êtes tellement mal à l'aise avec ce projet que je peux comprendre que vous ayez voulu un peu monter le ton pour montrer votre engagement fort et direct. Eh oui, Madame Meilhac, c'est ainsi ! Il faut sourire, Madame Meilhac, la vie est belle. (*Sourires.*)

Le Boulevard Urbain Sud, Monsieur Réault vous l'a parfaitement expliqué, arrive à lier l'ensemble des éléments. Nous savons que vous y êtes opposé viscéralement depuis le départ, les élections ont montré que ce n'était pas le cas de la population, mais bon, nous allons continuer à développer.

En revanche, sur la problématique du Boulevard Urbain Vert, alors là, je reste béate.

Pourquoi ? Parce que cela fait plus de 6 mois que j'ai adressé à Monsieur le Maire de Marseille les plans du Boulevard Urbain Vert sur lesquels il ne répond pas. Alors je sais qu'il est très occupé, parce qu'une fois c'est le Pape, là c'est le Ministre de l'Intérieur, la prochaine fois ce sera le Président de la République. Il y aura toujours quelque chose... Vous savez, je suis très contente du poste que j'aie, je ne cherche pas à avoir autre chose. J'essaie de faire mon travail le mieux possible et je pense que j'y réussis pas trop mal. Donc là, on attend sa réponse, mais ce n'est pas le seul dossier où on attend sa réponse, j'ai compris maintenant car il m'a fallu un moment quand même mais j'ai compris que vous aviez envie que rien n'avance. Car ce que vous voulez montrer à tout le monde, c'est que ce qui soi-disant est bien fait, c'est vous, et tout le reste, ce qui est mal fait, ce sont les autres obligatoirement ! Que nous, nous avançons quand même et que nous allons continuer à dérouler nos projets, malgré le fait que vous mettiez des bâtons dans les roues systématiquement pour tous les projets que nous voulons vous proposer.

Je vous renvoie, Monsieur Menchon et l'ensemble de vos amis au plan de déplacement de mobilité qui a été voté à l'unanimité dans cette composition, il n'y a pas tellement longtemps, et que derrière vous avez dedans la structuration complète et totale du schéma directeur des transports. Et qu'effectivement, il va falloir que nous commencions puisque nous avançons au grand dam de certains, nous avançons bien, il va falloir que maintenant, nous travaillions sur les projets d'après et c'est vrai que là-aussi, nous attendons vos propositions. Comme nous allons les attendre longtemps, on va faire des propositions, on va continuer à avancer, on va continuer à aller de l'avant. Donc c'est ce que nous allons faire sur le Boulevard Urbain Sud, celui-ci est sur le Boulevard Urbain Vert qui correspond tout de même à ce que vous souhaitiez faire. Je suis donc très étonnée. Je regrette que Madame le Maire de Secteur ne soit pas là aujourd'hui, pour pouvoir attester du fait que c'était aussi une de ses volontés.

Donc je suis désolée de vous dire qu'en ce qui nous concerne, nous allons continuer, nous allons même accélérer et rien ne nous arrêtera, et surtout pas votre mauvais foi.

(*Applaudissements.*)

Nous allons passer au vote.

Le rapport est donc approuvé. On continue, les amis !

Le groupe de Madame Camard, tout le monde vote « contre. »

C'est bien cela, Madame Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Voilà !

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre du groupe Métropole à Gauche

Sur le rapport n° 6, pas d'observation, pas d'opposition ? Il est adopté.

Le rapport n° 7, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Sur le rapport n° 8, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Sur le rapport n° 9, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Il s'agissait des rapports de Monsieur Ginoux.

6. **MOB-002-12/10/2023-CM - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation du barreau Nord Sud de la zone d'activités de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau**

Le rapport est adopté.

7. **MOB-003-12/10/2023-CM - Approbation du programme de travaux de la réhabilitation de l'éclairage public de la Zone d'activité de la Crau sur la commune de Salon-de-Provence**

Le rapport est adopté.

8. **MOB-004-12/10/2023-CM - Approbation du lancement de la procédure de transfert de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique sur la zone commerciale de La Martelle à Aubagne.**

Le rapport est adopté.

9. **MOB-005-12/10/2023-CM - Approbation du transfert en pleine propriété des emprises de la ville de Marseille affectées à l'intérêt métropolitain**

Le rapport est adopté.

20. Nous passons maintenant aux rapports de Monsieur Pons, du rapport 10 au rapport

Monsieur Henri PONS.- Les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

10. **MOB-006-12/10/2023-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre**

Madame Camard souhaite intervenir sur le rapport n° 10. Allons-y, Madame Camard, vous avez la parole.

Madame Sophie CAMARD.- Merci, Madame la Présidente.

C'est un rapport qui prend acte d'une concertation qui a été importante sur le projet du tramway vers la place du 4 septembre, non loin d'ici et où l'on vérifie bien effectivement qu'il y a eu des résultats très contrastés, presque moitié-moitié, avis favorables, défavorables. Les avis favorables, j'aurais pu en signer certains, c'était souvent pour un tramway en règle générale. Les avis critiques étaient beaucoup plus argumentés, exprimaient beaucoup de craintes et d'interrogations sur le projet en lui-même auquel il faut répondre. Je me félicite de la concertation qui a fait émerger tout justement et qui a permis de mettre dans le détail, dans ce rapport, l'ensemble des interrogations.

Sur ce projet, je suis informée de possibles variantes que nous allons étudier ; je rappelle simplement ici, pour que ce soit bien inscrit en séance et au procès-verbal, les 5 points clés dont nous attendons un peu des évolutions, notamment la trame circulatoire du quartier, avec le problème de l'accès Rampe Saint Maurice et le report du flux de transit de circulation non loin d'ici, juste à côté d'ailleurs devant le palais du Pharo, Avenue Pasteur et Pharo Catalans.

Le deuxième point : plus de solutions de parkings et de services de mobilité. Parce que oui, il nous faut libérer les véhicules de la chaussée et il y a déjà une saturation et un manque de stationnement dans le quartier donc, même si on retire des véhicules et des places, il faut trouver davantage de solutions. Donc, je sais que c'est à l'étude.

La nécessité de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle en dehors des trottoirs, la préservation des arbres sur le tracé et l'équilibre nord-sud et l'avancée d'autres projets comme celui du tramway Belle-de-Mai et Merlan. Je rappelle que l'équilibre nord-sud est en fait notre demande depuis le début qui avait motivé notre abstention sur le plan de mobilité. Donc en revanche sur la base de tout cela, nous attendons les échanges entre nous et nous nous prononcerons par rapport aux variantes qui nous seront présentées et à la discussion entre la Ville et à la Métropole, merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ok. Sur ces points-là, les éléments de réponse vous ont été communiqués sur l'ensemble car plusieurs réunions ont été faites, Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Non.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On note une observation, une modification plutôt dans le sens favorable si on répond à ces questions ? C'est cela ? Je voudrais bien comprendre.

Madame Sophie CAMARD.- Il y a un COPIL pour nous permettre de nous prononcer. Sur la base d'un certain nombre d'éléments sur lesquels on a commencé à échanger, on rendra notre réponse au niveau du COPIL, avec un certain nombre d'échanges et de points que j'ai cités et notamment le cinquième point sur le tramway Belle-de-Mai et le fait de ne pas déséquilibrer le nord-sud, on est en discussion entre nous sur ces points-là. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, on note une évolution positive de votre position.

Madame Sophie CAMARD.- Madame la Présidente, je me suis toujours très clairement exprimée et par écrit et tout ce que je dis est écrit même dans la concertation. Donc il n'y a aucun problème.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est parfait. On va dans le bon sens. On va faire rapidement ce COPIL pour pouvoir démarrer rapidement ces travaux qui sont attendus pour continuer le développement de nos transports en commun sur la deuxième ville de France, donc c'est très bien.

Sur ce rapport, Madame Pila veut rajouter quelque chose ?

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente.

Je ne peux que me féliciter des propos de Madame Camard qui adoucit le discours qui pouvait être le sien et surtout, celui de certains élus de la majorité municipale, qu'ils soient dans l'hémicycle Bargemon ou qu'ils soient des élus du Conseil d'arrondissement. Nous avons mené avec Sabine Bernasconi de nombreuses réunions, de nombreuses concertations et nous

voyons des élus très enclins à appeler la population, à se manifester contre cette extension du tramway. Pour rappel, il ne s'agit pas d'un tramway comme cela a été présenté, mais d'une extension du tramway existant : 2,1 km qui n'aurait aucun sens si c'était un tramway en lui-même, mais 2,1 km qui prennent tout leur sens dans l'extension donc qui permettra au voyageur qui partira des Catalans de pouvoir aller jusqu'à la Blancarde. Je prends acte des propos de Mme Camard. Bien évidemment, un COPIL sera mené d'ici une quinzaine de jours et ce COPIL nous permettra de poser les bases de ce qui pourra être fait.

Je pense toutefois que la concertation, qui était le maître-mot de la NUPES marseillaise, avec cette concertation donc qui a amené plus de 1 000 contributions et qui a finalement proposé un résultat assez contrasté par rapport à ce qui était attendu par la majorité municipale, fait peut-être que les élus de la ville de Marseille sont en train de changer d'avis. En tout cas, on ne peut que s'en féliciter. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avançons, avançons !

Nous allons passer au vote sur ce rapport.

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

11. MOB-007-12/10/2023-CM - Présentation du rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole : Bilan 2022 des actions métropolitaines en faveur de l'accessibilité

Madame Helfter-Noah voulait intervenir sur le rapport 11 ?

Madame Prune HELFTER-NOAH.- Oui, merci Madame la Présidente.

Je souhaitais intervenir sur le rapport numéro 11, la présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité de la Métropole. Je reprendrai les mots introductifs de Madame Miquelly dans ce rapport qui dit que l'on mesure bien l'ampleur du chemin qui reste à parcourir sur ce sujet et j'ajouterais finalement *le peu qui a été fait dans ce domaine*, puisque plutôt qu'un rapport annuel, c'est un rapport triennal qui couvre la période 2020-2022 et on se rend compte qu'on est encore très, très en retard sur cette question.

Quelques exemples rapides sur les stations de métro. À Marseille, on a 6 stations sur 29 qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, PMR. On nous annonce 5 nouvelles stations accessibles à l'horizon 2025. Alors je ne sais pas exactement ce que veut dire « Horizon 2025 », sachant qu'on est fin 2023, je ne vois pas que cela ait vraiment commencé. Donc j'é mets un doute sur l'horizon. La Rose, on apprend que le maître d'œuvre a été en liquidation judiciaire et donc on n'a plus d'entreprise pour faire les travaux à la Rose. Idem donc, quelle date pour la mise en accessibilité de la station la Rose ? À Castellane, pareil, il semblerait que les travaux aient été repoussés à cause du tramway, alors repoussés jusqu'à quand ? Et puis pour les 16 autres stations, on aurait des travaux à partir de 2026, mais alors, jusqu'à quand ? Et pour un budget de 130 M€, ce qui paraît finalement assez peu par rapport aux 500 M€ du projet NEOMMA d'automatisation du métro, avec arrêt du métro à 21h30 pendant 2 ans, 3 ans. Donc, pour 130 M€, finalement on se demande pourquoi on n'a pas fait de ce sujet une priorité.

S'agissant des bus RTM Marseille, on apprend grâce à ce rapport qu'on a seulement sur 1/3 des points d'arrêt, le déploiement de la rampe et puis s'agissant de la voirie, alors on sait que Marseille est l'une des villes les moins marchables de France et fatalement, elle est également l'une des villes les plus difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cela s'explique par l'absence de trottoirs, l'encombrement des trottoirs, l'étroitesse des trottoirs, la saleté, les automobiles qui sont garées sur les trottoirs, les trous dans la chaussée. Donc, j'ai

une demande : serait-il possible d'accélérer sur la mise en accessibilité des transports et de la voirie dans la Métropole, et notamment à Marseille ?

Rappelons qu'à Rennes, 15 stations de métro sur 15 sont accessibles, à Lyon, ce sont 41 stations sur 42, à Toulouse, 37 sur 37 et même à Paris qui est encore très loin du compte, la RATP a prévu l'accessibilité de 23 nouvelles stations d'ici 2025. Donc je pense que c'est possible aussi à Marseille et dans la Métropole.

Et pour finir, je ferai une invitation du même type que celle qu'avait faite notre collègue Étienne Tabbagh, Madame la Présidente : peut-être qu'une marche exploratoire dans un fauteuil roulant, dans les rues de Marseille, vous permettrait de prendre la mesure de l'ampleur et de l'urgence des travaux à réaliser sur Marseille.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Pila, comment voulez-vous organiser les réponses ? D'abord Madame Miquelly puis Madame Pila, parce que c'est plus technique.

Madame Miquelly.

Madame Véronique MIQUELLY.- Normalement, j'aurais dû présenter le rapport avant les interventions. Je voulais simplement dire un grand merci au service accessibilité pour son travail. Vous avez raison, Madame, on est en retard, on a beaucoup de choses à faire. Cela n'est pas nouveau, on le sait tous, mais il faut regarder quand même les progrès qui sont réalisés. Je vais vous citer quelques actions, on s'en félicite et encore une fois, il reste beaucoup de choses à faire, mais je crois qu'il faut être un peu positifs aujourd'hui avec le Conseil de la Métropole que nous avons. Je voudrais dire que le gros de l'action de cette commission Accessibilité a porté sur les grands projets structurants, comme la rénovation du métro, l'extension des lignes de tramway, mais je pense et c'est bien aussi que l'on parle d'autre chose que de Marseille, excusez-moi, je pense au projet du tramway, du Val'Tram qui va relier plusieurs communes du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Je pense au BHNS pour Aubagne et l'expertise technique que nous avons apportée, c'est dommage que l'accessibilité intéresse aussi peu. Je crois que quand on ne parle pas de Marseille, cela ne vous intéresse pas. C'est dommage parce que ce sujet intéresse les trois-quarts de cet hémicycle. *(Applaudissements.)*

Je voulais préciser que la Commission Accessibilité a apporté son expertise, mais surtout a travaillé en concertation avec des associations de personnes à mobilité réduite et c'est cela qui est important. De ce travail de concertation, car c'est la concertation le maître-mot de la Commission Accessibilité et de cette concertation sont sorties un certain nombre de préconisations. Il y a eu de très belles avancées justement pour ces projets structurants. Je voulais juste vous citer un deuxième projet qui est important : c'est le carnet de voyages qui est en projet, qui est expérimenté actuellement par un ESAT, qui permet à des personnes en mobilité réduite de pouvoir se déplacer en toute sécurité et cela va même être appliqué à des jeunes, des collégiens, des enfants aussi pour se déplacer en toute sécurité. C'est aussi cela la politique de la Métropole : permettre à toutes les personnes qui sont plus fragiles, de vivre dans une Métropole en toute sécurité.

Puis un dernier groupe de travail qui me semble extrêmement important, c'est le logement : un groupe de travail régional a été monté, qui travaille sur le recensement de l'offre de logements accessibles et qui met en relation avec les bailleurs sociaux, et qui facilitent les relations avec les demandeurs car il y a des logements accessibles, mais bien souvent on a du mal à les identifier.

Voilà donc, les déplacements, le logement et puis je ne vous parle pas de culture ou de festival où on travaille aussi sur l'accessibilité pour tous, parce que je voudrais vous rappeler quand même que l'accessibilité, ce n'est pas que pour les personnes qui sont en fauteuil roulant, c'est pour les femmes enceintes, les papas ou les mamans qui ont une poussette, c'est pour les seniors, c'est pour toutes les personnes en situation de handicap. C'est aussi, et j'en parlerai

tout à l'heure dans le cadre de ma délégation sur la lutte contre les inégalités pour les femmes la nuit, l'accessibilité aux transports en toute sécurité, contre le harcèlement. Voilà, il y a tout un tas de choses qui sont faites par cette commission que je remercie et qui va se réunir de nouveau au mois de janvier. Et vous êtes tous représentés, je pense qu'il est important de le dire, c'est une Commission qui est démocratiquement représentative et c'est comme cela que je conçois ma délégation, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Miquelly, merci d'avoir recentré la problématique de la personne à mobilité réduite sur la totalité du territoire et non pas uniquement sur les rames du métro de Marseille. C'est une politique, effectivement, qui est beaucoup plus large et qui concerne toutes les communes. Vous y faites un travail absolument remarquable et je tenais à vous en remercier.

Madame Helfter-Noah, vous avez le droit de tout critiquer, de tout dire, il n'y a pas de souci, mais quand même, vous m'obligez à refaire encore un peu d'histoire car peut-être êtes-vous une élue un peu récente dans votre Conseil d'arrondissement et que vous n'aviez pas la mémoire des choses. Je vais me permettre de vous le rappeler car je suis dans l'obligation de le faire. On a l'impression que c'est vous qui avez découvert la lune.

Nous avons quand même une antériorité, vous savez très bien que le Conseil départemental, le Conseil général à l'époque, avait mis au pain sec et à l'eau la ville de Marseille, dans les belles années, (d'ailleurs le monsieur qui est avec Monsieur Payan mais qui était avec Monsieur Guérini). C'est-à-dire qu'il y avait « zéro » + « zéro » pour la ville de Marseille. C'était une volonté politique et je le conçois. Certaines communes en fonction de la tête du client. Effectivement, Monsieur Bernardini a raison de le souligner, comme quoi ce n'est pas toujours qu'une couleur politique, cela dépend aussi des personnes. Quand on est arrivé car nous avons eu l'honneur d'être élus à la présidence du Conseil départemental, eh bien là, on a fait ! Ce sont plus de 600 M€ qui vous ont été attribués à Marseille ! Avec le milliard qui est donné par l'État, le milliard qui est donné pour les écoles, le milliard qui est donné pour les transports. Avec vous, c'est toujours facile. Vous êtes contre tout. Contre le fait que l'on essaie les rames. Vous êtes contre que l'on ait nouvelles rames. Vous êtes contre que le fait que l'on mette un Boulevard Urbain Vert. Vous êtes contre le fait que l'on mette des caméras pour améliorer la sécurité. Finalement, vous êtes contre tout ! Je vais vous dire une chose : vous voulez que tout s'accélère, mais derrière vous ne voulez rien payer ! Alors, cela ce n'est pas possible ! Nous allons continuer, nous allons accélérer et nous allons continuer à abonder, financièrement, non pas en frais de fonctionnement mais plutôt en frais d'investissement. Voilà, chère Madame, ce que je voulais vous dire sur ce rapport !

(*Applaudissements.*)

Sur ce rapport n° 11, nous allons passer au vote.

Sur ce rapport, qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de E. Bez et A. Keller

12. MOB-008-12/10/2023-CM - Approbation du programme prévisionnel de travail entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) - Période 2023-2025

Sur le rapport n° 12, Madame Guérard a demandé la parole. Sophie Guérard, vous avez la parole.

Madame Sophie GUÉRARD.- Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains, ce rapport n° 12 est une contractualisation entre la Métropole et le CEREMA. Le CEREMA accompagne aussi la ville de Marseille pour la réalisation des *rues aux enfants*.

Permettez-moi, Madame la Présidente, de m'appuyer sur ce rapport pour vous interpellier sur les difficultés ou peut-être serait-il plus juste de dire, l'impossibilité que nous avons pour travailler ce sujet avec la Métropole ?

Permettez-moi également, en préambule, de préciser que dans cet hémicycle, de nombreux élus de votre majorité, notamment les maires des secteurs et élus des 9-10, 11-12 et 13-14 pourront attester auprès de vous de mon engagement plein et entier pour travailler avec sérieux et rigueur sur les sujets qui concernent les enfants, et surtout pour dépolitiser ces sujets et œuvrer dans toutes les mairies de secteur de la ville de la même façon, avec un seul objectif : améliorer les conditions de vie de nos petites Marseillaises et petits Marseillais. J'en veux pour preuve le Conseil municipal des enfants qui se déploie sur toute la ville et où tout le monde travaille ensemble de concert.

Depuis la fin 2021, une liste de 16 écoles dont les aménagements ont été travaillés vous a été transmise. Aucune *rue des Enfants* n'a été réalisée, deux ans se sont écoulés. Depuis le 21 février 2022, une liste réduite de 10 écoles vous a été transmise par courrier, puis à nouveau de ma part à votre directeur de la voirie par mail en mars 2022. Aucune rue des enfants n'a été réalisée. Les motifs donnés par la Métropole vont de la perte de mails, de vacances et dernièrement à l'incapacité par vos services de commander des barrières à clé prisonnière.

Face à ce blocage qui ne saurait être autre que politique, la ville de Marseille a commandé elle-même et payé alors que cela ne relève pas de sa compétence, les barrières qui ont permis de réaliser les 2 premières *rues des enfants* à la rue Pommier et à la rue du Jet d'eau. J'ai d'ailleurs découvert avec stupeur sur le site internet de la Métropole, en date du 4 septembre, vous annoncez avoir réalisé ces rues, que nous avons faites seuls, et vous annoncez aussi en avoir fait 5 autres, ce qui est faux, notamment Friedland dans le 6^{ème} pour laquelle vos services refusent de poser nos barrières, au motif fallacieux d'une étude circulaire non faite.

Madame la Présidente, ce blocage politique est inadmissible et doit cesser immédiatement, car il s'agit de la sécurité des écolières et des écoliers qui ne sont, je le rappelle ici, ni de droite, ni de gauche.

La Métropole, je le rappelle également, est un établissement public de coopération intercommunale et dans aucune autre commune, vous vous permettez d'aller contre la volonté de la municipalité.

Alors ma question est simple : quand allez-vous réaliser les *rues des enfants* qui concernent les établissements, écoles élémentaires Barthélémy et maternelle Saint-Savournin dans le 1^{er}, école maternelle et élémentaire Kléber ainsi que la Maison pour Tous dans le 2^{ème}, école maternelle des dames dans le 2^{ème}, école Eugène Cas dans le 4^{ème}, école élémentaire Olivier Gillibert dans le 5^{ème}, école maternelle Copello dans le 5^{ème}, école Friedland dans le 6^{ème}, école élémentaire Roucas dans le 7^{ème}, Ecole Lapin Blanc dans le 8^{ème}, Square Michelet dans le 9^{ème}, Chante Perdrix dans le 10^{ème}, Michelise dans le 11^{ème} où un enfant s'est fait renverser en 2022, je le rappelle...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce sont les écoles qui doivent faire dans le plan Marseille et qui n'ont pas commencé.

Madame Sophie GUÉRARD.- École élémentaire Saint-Julien 1 et 2, école crèche Saint-Just Corot, Saint Barthélémy dans le 14^{ème} et dans le 16^{ème}.

Comme vous pouvez le constater, tous les arrondissements de la ville de Marseille sont concernés et dans les écoles que je viens de citer, certaines sont demandées par Monsieur

Souvestre, certaines sont demandées par Madame d'Estienne d'Orves, certaines sont demandées par Madame Bareille, ce ne sont donc pas des sujets politiques.

Madame la Présidente, quand allez-vous travailler à la sécurité des enfants ?

Quand allez-vous cesser de faire la politique sur le dos de nos enfants ?

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Guérard.

On n'est pas au Conseil d'arrondissement ou au Conseil municipal de Marseille, on est au Conseil métropolitain.

Je vais me permettre, là-aussi, de refaire un petit retour en arrière. Je me suis battue, lors de la loi 3DS, pour que les communes qui souhaitaient récupérer ou garder la voirie puissent le faire. Et pourquoi ? Tout simplement parce que je pense que ce sont les maires qui sont le plus capables de savoir à quel endroit il faut boucher une rue, à quel endroit il faut la refaire et quand est-ce qu'il faut la refaire. C'est la raison pour laquelle je me suis battue avec plusieurs d'entre vous pour que vous puissiez avoir le choix, Madame, soit de garder la voirie, soit de la rendre à la Métropole. La majorité des maires qui sont dans cet hémicycle et qui avaient déjà la voirie en compétence, ont voulu la garder. Je comprends pourquoi ils ont voulu la garder. D'autres, qui étaient dans le territoire de Marseille, avaient dit depuis 20 ans, cela fonctionne bien, on ne veut pas la récupérer. Dont acte. La ville de Marseille, le maire de Marseille, nous a dit au fil des différentes conférences de maires, au cours des différentes séances de Métropole : « Je veux ma proximité, je veux la voirie, je veux la propreté, je veux tout ! » D'accord et je lui ai dit : « Ok. » Nous avons travaillé l'année dernière pendant 3 mois, lui et moi, avec les DGS et nos collaborateurs pour que l'on puisse lui donner la voirie, parce que oui, vous avez raison, une ville comme Marseille doit gérer sa voirie. Elle doit gérer sa propreté, parce que ce n'est pas le rôle de la Métropole. Nous lui avons donc proposé, et nous avons mis toutes les cartes sur la table, avec les adjoints aux finances des deux collectivités pour pouvoir lui proposer de prendre cette voirie et cette propreté.

Madame je vous ai écouté, vous m'écoutez maintenant ! Et puis on est arrivé au mois de décembre, et il m'a dit : « Je n'en veux pas. »

Pour faire preuve de bonne volonté, car j'essaie toujours d'arranger tout le monde, je lui ai proposé de mettre 2 élus en charge de ces deux thématiques qui sont Madame Prigent et Madame Juste. Sur les programmations, nous avons même octroyé un budget, bouchez-vous les oreilles, les maires, de 50 M€ à la ville de Marseille, pour réaliser les travaux qu'elle souhaitait. Voilà ! Vous avez reçu des travaux, vous ? Eh bien non !

(Réactions des maires)

Alors, Madame Guérard, je vais vous envoyer sur Madame Prigent, vous voulez bien voir avec elle, les programmations qui seront faites et qui ont été faites, dans l'enveloppe qui vous a été consacrée !

Après, derrière, SVP arrêtez de hurler... On ne ment pas, Madame, c'est vous qui mentez, Madame, c'est vous qui racontez...

Madame Guérard, on vous a écoutée patiemment, gentiment, soyez sympa ! Non, non, attention à vos propos, Madame, d'accord ? Attention à vos propos ! Moi, je ne mens pas. Je ne fais pas traîner les choses. Moi, j'essaie d'avancer. C'est une grosse différence.

La prochaine fois, voyez avec Madame Prigent, on fera encore une réunion avec les élus concernés qui sont Monsieur Ginoux et Monsieur Pons, pour savoir quels sont vos souhaits. Le gros problème de la ville de Marseille, on le sait, c'est que cela fait 3 ans que vous êtes là, et vous n'avez rien fait !

Vous allez donc continuer à ne rien faire et en ce qui nous concerne, nous allons continuer à avancer. Allons-y !

(Applaudissements.)

Qui s'abstient sur le rapport n° 12 ?

Qui vote contre ?

Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

13. MOB-009-12/10/2023-CM - Approbation du nouveau plan d'urgence transport relatif aux mesures d'urgences mise en place dans le cadre du dispositif préfectoral de gestion des pics de pollution - Abrogation des délibérations n° ENV 008-2403/17/CM du 13 juillet 2017 et n° TRA 003-6408/19/CM du 20 juin 2019

Sur le rapport n° 13, Madame Giovannangeli a demandé la parole et vous êtes seule à avoir la parole. Nous vous écoutons. Nous allons essayer de vous entendre.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Chers collègues, Madame la Présidente, cette délibération qui a comme objet les mesures relatives au plan d'urgence en cas de pic de pollution me permet de prendre la parole à nouveau.

C'est en cas de pic de pollution que certaines collectivités prennent des mesures telles que la gratuité des transports. Vous me voyez venir, bien sûr. Suite au courrier que le groupe « Pour une Métropole du Bien Commun » et le nôtre nous avons écrit au sujet de la gratuité et de la nécessité d'un débat. J'étais intervenue lors du Conseil métropolitain du 29 juin et vous aviez accepté alors un débat à venir. Donc ma question est double : vous aviez à parler d'élargissement, il se trouve qu'à la sortie du Conseil, j'avais échangé longuement avec les jeunes du Conseil métropolitain des jeunes et qui ont trouvé l'idée très intéressante, et je me demandais si en termes d'élargissement, il n'y avait peut-être pas la possibilité de leur permettre, usagers qu'ils sont, évidemment compte tenu des thèmes qu'ils avaient abordé ce jour-là sur le climat et l'urgence climatique, de pouvoir y être.

Deuxième question, mais qui va de soi : quelles nouvelles de l'échéance de la tenue d'un tel débat, dans la mesure où la fin de l'année s'approche ? Ce serait dommage que nous ne puissions pas l'avoir, si contradictoire soit-il, mais riche à n'en pas douter, merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Écoutez, j'ai un peu de mal à me concentrer sur cette Assemblée mais déjà je suis sûr que j'ai une bonne audition du côté de l'oreille droite, c'est déjà pas mal.

Je voulais juste dire, si vous le permettez, je vais en profiter, à Madame Camard que le COPIL dont vous avez fait la demande, j'ai la date et je vous la communiquerai tout à l'heure. Normalement, le projet est bloqué, c'est le point 1.

Le point 2, je voulais répondre à la dame qui a pris la parole tout à l'heure. Je vais donc prendre la parole sur le sujet n°2 de tout à l'heure, si vous permettez, pour vous préciser que c'est toujours compliqué de comparer ce qui ne se compare pas.

En clair, vous comparez une Métropole qui date de 2016 avec une Métropole lyonnaise qui date des années 60, quand vous comparez la ville de Rennes qui fait 215 000 habitants avec la commune de Marseille qui en fait 950 000. Je pense quand même qu'à un moment donné, il faut savoir raison garder et avoir des propos qui tiennent la route sur ce sujet-là.

Tout ceci pour vous dire que je pense que depuis tout à l'heure, c'est vrai que Madame la Présidente essuie de nombreuses critiques, moi j'ai une certaine propension à

regarder plutôt le verre plein que le verre vide. C'est vrai que nous avons du retard, nous partons de loin, mais je pense que le retard commence à se rattraper et je vais compléter les propos de Madame la Présidente si elle me le permet : on a mis à disposition de la ville de Marseille, un plan qui s'appelait le *plan mobilité*, sur le dernier mandat départemental, sur lequel ont été mis 650 M€, dont la plupart ont été investis sur la commune de Marseille. 650 M€. Ce n'est pas une honte, c'est une réalité. C'est moi qui ai donné le plan, en revanche, je pense que je les manipule à peu près bien. Je tenais à vous le dire.

Après, je voulais juste vous répondre, Madame, j'ai vaguement entendu, si j'ai bien compris vos propos, et pardonnez-moi si on est sur le sujet, oui je pense qu'il faut bien entendu associer de nombreuses personnes sur cette problématique de qualité de l'air, c'est plutôt un sujet très intéressant. Bien sûr qu'actuellement, on s'occupe de cela, car tout cela vient des directives de la Préfecture, et je vous rappelle que c'est même nous (on me dit d'articuler à ma gauche, de bien articuler), qui avons mis en place cette commission et je pense que c'est une très bonne initiative pour la ville de Marseille, qui subit de la pollution, mais sur laquelle dès le premier mandat au Département, bien avant que Madame la Présidente accède à ces fonctions-là, nous avons pris des dispositions concernant la pollution, notamment si mes souvenirs sont à peu près bons, sur les navettes maritimes, parce que c'était cela. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Giovannangeli, on va faire la réunion dont on avait parlé la dernière fois, comme cela on va reparler de cette problématique-là qui, effectivement, pose un souci pour tous et j'aimerais que Madame Pila y soit également associée car on a mis en place de nombreux tarifs préférentiels pour certaines personnes. Il faut voir avec vous comment on peut continuer à travailler, à faire connaître tous ces tarifs. Donc à la fois Monsieur Pons et Madame Pila, je vous demande, sous l'égide du DGS, de bien vouloir préparer cette réunion de concertation dont on avait parlé effectivement la dernière fois. Pas de souci. La gratuité a un coût.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- On est d'accord, mais je crois que votre engagement...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai jamais dit que l'on faisait tout gratuit. J'avais dit que l'on faisait une commission.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Qui dit débat, dit confrontation, je n'ai aucun problème avec cela.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est cela. C'est sur cela car comme je vous le disais, nous avons instauré sur le territoire métropolitain un nombre de tarifs préférentiels assez importants. C'est la raison pour laquelle aussi il faut que ce soit débattu avec vous régulièrement. Il n'y a donc aucun problème pour cela et c'est pour cette raison que je demande à la fois à Madame Pila et à Monsieur Pons d'organiser avec vous cette réunion.

Sur le rapport n° 13, pas d'autre intervention ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Nous passons au rapport 14, pas d'observation, pas d'opposition ?

14. MOB-010-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'intention relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

15. MOB-011-12/10/2023-CM - Approbation du bilan de concertation publique du Nouveau Réseau de Bus - Marseille, Allauch, Plan-De-Cuques, Septèmes-Les-Vallons

Sur le rapport 15, Monsieur Krehmeier, vous avez la parole. C'est sur la concertation publique du nouveau réseau de bus.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Cet adage, ma grand-mère me le répétait souvent. Elle me le répétait, quand je promettais de moins bavarder. Elle me le répétait quand je promettais de ranger mieux ma chambre, elle me le promettait quand je promettais de finir mon assiette. Elle me le répétait souvent pour ces petites promesses, parce que ce sont des promesses d'enfants, des promesses naïves, des promesses candides, des promesses qui n'engagent pas la vie de centaines de milliers de femmes et d'hommes.

Parce que quand une promesse concerne des centaines de milliers de personnes, et d'autant plus quand cette promesse vient d'une responsable politique, alors cette promesse engage celle qui la prononce. Le 2 octobre, il y a 10 jours à peine, le site internet de la Métropole précisait encore que le métro continuerait à fonctionner normalement, malgré les travaux d'installation des nouvelles rames. Et il a fallu un tweet du Printemps Marseillais, avant que vous vous rendiez compte et que vous fassiez disparaître cette phrase.

Cela vous fait tous rire, c'est bien. Cela faisait pourtant presque une semaine que les Marseillais avaient découvert le pot aux roses dans la presse : vous avez décidé, contre vos promesses, contre vos annonces, d'interrompre le trafic tous les soirs et ce, pendant 2 longues années à partir de 21h30.

Personne ne vous a imposé cette décision. Elle ne date pas d'hier. Vous la cachez, cyniquement, volontairement, depuis au moins 3 ans ! Depuis au moins 2020, 3 ans, Madame la Présidente, 3 ans que vous mentez aux Marseillais. Et ce n'est pas le seul mensonge !

Dès que ce secret fût révélé au grand jour, vous avez rué dans les brancards, assuré aux Marseillais que des trajets de bus de remplacement épouseraient les lignes de métro. Là encore, c'était faux. La station Désirée Clary disparaît, Madame Pila vous nous répondez. La station Notre-Dame du Mont est délocalisée à plusieurs centaines de mètres et pour les voyageurs qui voudront rejoindre la Fourragère depuis le centre-ville, il faudra faire un changement à la Timone. C'est simple : vous organisez sciemment le dérèglement d'un réseau de transport déjà vétuste et indigne de la seconde ville de France.

Je pourrais m'arrêter là, Madame la Présidente et déjà les Marseillais seraient légitimes à crier « au scandale », comme ils le font actuellement devant la Métropole. Oui, ils seraient légitimes à le faire, parce que ce sont des milliers de travailleurs, de restaurateurs, d'étudiants, de gardiens de nuit, qui devront partir au travail plus tôt. Ce sont des soignants qui seront victimes de vos choix absurdes. Oui, ils auront raison d'être en colère, de vous en vouloir, mais vous faites encore pire : vous allez encore plus loin. Il y a 2 ans, nous obtenions du Président de la République 250 M€ pour rénover nos lignes de transport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Krehmeier, on est sur la concertation du réseau bus, là.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- J'ai bien compris, Madame la Présidente. Je sais lire un rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous allez y venir quand même ? Super top ! Alors, allons-y !

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Super top ! Je n'étais pas prêt. (*Rires.*)

Monsieur Mouren revient, je suis content.

(Brouhaha.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Attention à vos propos diffamatoires, les uns les autres.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Quand le Président de la République, quand le maire de Marseille vous ont dit qu'il fallait un métro vers les quartiers Nord, vous avez dit oui ! Quand les Marseillais vous ont dit qu'il fallait raccrocher au centre-ville ces quartiers que vous avez abandonnés, vous aviez dit oui !

Vous l'avez promis au Président de la République. Vous l'avez promis au Maire de Marseille et surtout vous l'avez promis aux Marseillaises et aux Marseillais.

Madame la Présidente, il n'a fallu que quelques mois pour que vos priorités changent et que vous vienne subitement la brillante idée de créer une ligne de tramway sur la corniche. Au détriment des Marseillais, vous décidez seule et voici qu'en octobre, il y a quelques jours, comme un coup de massue, nous apprenions que vous avez renoué l'idée d'un métro vers Saint-Loup. Doit-on comprendre que vous avez fait cette promesse à Lionel Royer-Perreaut ?

Non, Madame la Présidente, les promesses ne s'envolent pas. Ce que vous avez promis, les Marseillais s'en souviennent et vous ne pouvez pas vous désister. À moins que vous n'ayez depuis la venue du Pape François qui a multiplié les petits pains, à transformer les millions en milliards d'un coup de baguette magique. La Métropole ne peut pas, aujourd'hui, financer un métro vers les quartiers nord, un métro vers Saint-Loup, un tramway sur la corniche ou l'extension du tramway vers le Merlan. Alors, à qui mentez-vous ? Au Président de la République, au Maire de Marseille, aux Marseillais ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le réseau bus, Monsieur Krehmeier, quelle est votre position ? Car il est en train de déborder complètement...

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Ce sont les Marseillais qui se les posent ! Ce sont les Marseillais qui nous les posent !

Madame LA PRÉSIDENTE.- Et le réseau bus alors, comment va-t-il ? Comment va le réseau bus ?

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Aujourd'hui, je ne fais que porter leur parole au sein de l'hémicycle et j'espère que vous y répondrez. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, non, le réseau bus !

Sur le principe, vous ne pouvez pas d'un côté nous dire : « Vous ne répondez pas aux questions » et vous, ne pas répondre au rapport.

Sur le réseau bus on verra ce que vous allez voter tout à l'heure ?

Monsieur Pons avait demandé la parole.

Monsieur Henri PONS.- Je me souviens, il y a quelques années en arrière, que l'on avait eu un peu ce type de débat, c'était Monsieur Gaudin qui était Président à l'époque et les débats, souvent, dérapaient sur le marseillo-marseillais.

Je comprends tout à fait que vous puissiez avoir des problèmes dans votre commune, on en a tous chacun dans nos communes, nous qui sommes maires, on est quelques-uns autour de la table, je pense que les problèmes d'une commune concernent la commune. Vous permettez, Madame, s'il vous plaît ?

Je voudrais finir car je n'ai pas fini.

Tout à l'heure, je peux comprendre que vous ayez des problématiques avec vos rues, on parlait du CEREMA, on est arrivé sur la *rue des enfants*, si maintenant que l'on aborde le sujet du bilan de concertation, on attaque sur des problématiques qui ne nous concernent pas, je pense que lorsque l'on est dans des assemblées de ce type, il faut respecter le cadre de la délibération. C'est aussi simple que cela. Je n'arrive pas à comprendre, je suis désolé, que

vous fassiez de cette assemblée une tribune politique, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, je suis désolé, cela ne marche pas comme cela.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons d'avoir rappelé la règle, ici on n'est pas au théâtre, d'accord ? On est dans un hémicycle où il y a 92 maires qu'il faut respecter. Il n'y a pas qu'un seul maire, mais 92.

Je vais vous demander de rester dans le cadre des rapports et de répondre dans le cadre des rapports. La réponse que vous essayez de nous faire apporter est complètement en dehors du rapport qui est ici, donc je voudrais que Madame Pila nous parle de la concertation du bus qui s'est parfaitement passée, qui n'est pas terminée, et qui est un travail qui a été fait, un très gros travail de remise à plat de la totalité du réseau et de l'évolution qu'il va y avoir.

Ce qui est intéressant, Madame Pila, c'est cela : c'est le rapport. Ce ne sont pas eux qui font l'ordre du jour, c'est nous qui le faisons.

Sur le principe, vous répondez uniquement et pour le reste, on a eu suffisamment de conversations sur Twitter pour derrière répondre à ce type d'abjection qui est absolument abominable et qui ne correspond absolument à rien.

Madame Pila, vous avez la parole sur le réseau bus.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente, merci à double titre. Merci de me laisser la parole et merci surtout d'avoir osé, d'avoir osé bouger les lignes et d'avoir osé lancer une concertation sur la création, la refonte d'un nouveau réseau bus. Pourquoi ? Le réseau bus aujourd'hui a 60 ans. Il est adapté à certains, il n'est pas adapté à tous et il fallait oser s'attaquer à cette problématique, s'attaquer à la problématique du quotidien. Une personne sur deux interrogée nous dit, nous dit textuellement qu'elle a peur de perdre ses repères. Cela, c'est quelque chose d'important et il nous appartient d'en tenir compte. Donc cette concertation a eu 17 000 retours, soit des retours directs de personnes, des retours de CIQ, des retours de cahiers d'acteurs. Cela a été un grand succès, 165 000 ont été prévenus directement de la tenue de cette concertation et il nous paraissait donc aujourd'hui important de faire un point d'étape. Nous avons prévu donc un dépouillement de la chose et les choses ont été bien prévues du fait justement de cette forte participation : ce qu'il en ressort, c'est que les Marseillais sont attachés à leur réseau. Les Marseillais sont attachés au bus et les Marseillais souhaitent coconstruire ; donc une co-construction sera présentée à tous ceux qui ont souhaité participer à cette concertation. Je le répète, les CIQ, les acteurs économiques, les personnes physiques aussi qui se sont manifestées et de cette co-construction naîtra le nouveau réseau. Des aménagements doivent être faits à la marge encore, bien évidemment, car certaines choses ont été demandées mais ne sont pas réalisables actuellement à cause de l'étroitesse de certaines rues. Tout a été pris en considération justement pour répondre aux besoins. Et pour répondre à Monsieur Krehmeier qui nous traite de cyniques, de menteurs, laissez-moi juste vous dire une chose : Monsieur Krehmeier, apprenez à lire. Le sujet c'est un sujet bus, la station Désirée Clary ne peut pas être desservie en bus, mais les habitants de votre secteur auront un bus qui les amèneront sur le Boulevard National pour faire 200 mètres et pour leur éviter de marcher, également pour Notre-Dame du Mont. Donc la question Monsieur Krehmeier, en fait, elle est très simple. Dans la vie, il y a ceux qui font et ceux qui attendent que les autres fassent. Nous faisons, nous sommes dans l'action et avec la Présidente Vassal, nous avançons !

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Sur le rapport 15, Madame Cesari ? On va parler transport à Saint-Estève-Janson.

Madame Cesari.

Madame Martine CESARI.- Je vous propose de venir prendre de l'air frais à Saint-Estève-Janson car je voudrais rappeler à mes collègues marseillais tout à côté, et croyez-moi ce n'est pas une facilité, que la Métropole est composée de 92 communes, dont des petites communes qui ont aussi des problèmes, il n'y a pas que des problèmes à Marseille, même s'il

y en a beaucoup je le conçois aisément, mais je voudrais que chacun écoute tout le monde. Cela c'est la grosse problématique. Nous ne sommes pas en Conseil municipal. Or, cela fait exactement, montre en main, 2 heures que l'on parle de Marseille.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame.

Madame Martine CESARI.- Je vous en prie.

Je n'ai pas fini, je voulais simplement remercier Monsieur Rauscher qui a répondu au mail que je lui ai envoyé. Cela arrive.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous allez le faire rougir.

Madame Martine CESARI.- Monsieur Rauscher a répondu fin juin au mail que je lui ai envoyé début juin concernant le transport scolaire.

S'il vous plait, j'ai écouté tout le monde en silence, j'aimerais bien que l'on m'écoute aussi, au sujet des transports scolaires dans nos petites communes et je crois ne pas être la seule à avoir ce problème. Je vous remercie d'avoir répondu, mais rien n'a changé : ou bien ils ne sont pas à l'heure ou bien ils ne viennent pas du tout.

(Le groupe pour une Métropole du Bien Commun demande à nouveau la parole.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, je suis désolée, vous avez une intervention par groupe, c'est Monsieur Krehmeier qui l'a faite, désolée pour vous, je suis sûre que votre contribution aurait été très intéressante au niveau de la concertation des bus, mais mettez-vous d'accord entre vous.

Sur ce rapport n° 15, qui vote contre, qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Abstention du groupe Pour un Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 16, qui vote contre, qui s'abstient ?

- 16. MOB-012-12/10/2023-CM - Approbation d'une convention technique et financière avec ESCOTA relative à la création d'une bretelle autoroutière à Auriol A52/A502 pour le développement des transports en commun**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 17, qui vote contre, qui s'abstient ?

- 17. MOB-013-12/10/2023-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune avec création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 18, qui vote contre, qui s'abstient ?

- 18. MOB-014-12/10/2023-CM - Approbation de la délibération de principe relative à la reprise des activités exercées dans le cadre du COSP de la RDT13 par la RTM**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour un Métropole du Bien Commun

Sur le rapport 19, qui vote contre, qui s'abstient ?

19. **MOB-015-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant 2 au contrat de concession du réseau de transport public "La Métropole Mobilité" : Libébus, Bus de l'Etang étendu aux communes de Carry-Le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 20, qui vote contre, qui s'abstient ?

20. **MOB-016-12/10/2023-CM - Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains concédés et modification des grilles tarifaires des parcs en régie d'Istres et d'Aix-en-Provence pendant les fêtes de fin d'année 2023**

Le rapport est adopté.

COMMISSION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (15h35)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la commission stratégie, développement économique, entreprises, commerce et relance, Monsieur Gazay du rapport 21 au rapport 23.

Monsieur Gérard GAZAY.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'observations ? Pas de demande d'intervention ?
(Aucune.)

Sur le rapport 21, pas d'opposition ?

21. **ECOR-001-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de travaux pour la restructuration et l'exploitation de l'Anse du Pharo conclu avec la SPL SOLEAM**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 22, pas d'opposition ?

22. **ECOR-002-12/10/2023-CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation du montant de l'opération d'investissement pour la restructuration de l'Anse du Pharo avec la SPL SOLEAM**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 23, pas d'opposition ?

23. ECOR-003-12/10/2023-CM - Budget annexe immobiliers d'entreprises - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Réhabilitation et modernisation des pépinières d'entreprises Ouest Métropole"

Le rapport est adopté.

Monsieur Isnard sur le rapport 24.

Monsieur Nicolas ISNARD.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avis favorable de la commission sur le rapport 24.

Pas d'observation, pas d'opposition ?

24. ECOR-004-12/10/2023-CM - Approbation de la nouvelle dénomination du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS (15h36)

25. ATCS-001-12/10/2023-CM - Approbation de la définition de la politique culturelle métropolitaine

Monsieur Gagnon ? Sur le rapport 25, vous avez la parole.

Monsieur Daniel GAGNON.- Il est là, épuisé, vraiment. Je pense me faire l'interprète des maires ici présents, mais vraiment, les Marseillais, vous nous fatiguez.

La délibération présentée aujourd'hui en Conseil s'inspire le plus fidèlement possible des discussions de la commission dédiée à la définition de la politique culturelle. Elle est donc l'aboutissement d'une large concertation dans le cadre de 3 réunions et d'un document transmis à tous les maires, afin qu'ils puissent donner leur avis et éventuellement compléter les conclusions de la Commission. Je rappelle que dans la précédente mandature, plusieurs conférences des maires avaient déjà traité ce sujet.

Rien n'a été rajouté d'autre que le cadrage et la sécurisation juridique nécessaire à la délibération. Cette politique culturelle ouvre une nouvelle ère pour la Métropole, qui va dorénavant disposer d'une politique propre qui ne viendra en aucun cas concurrencer celle des autres collectivités, et encore moins celle des communes.

La démarche vertueuse qu'elle ouvre, c'est d'une part donner le cadre à des coopérations culturelles et artistiques qu'elle pourra soutenir en affirmant des critères permettant la labellisation métropolitaine. Quels sont ces critères ? 5 critères.

Premier critère : le rayonnement et l'attractivité. Une labellisation métropolitaine est proposée pour les événements et les établissements qui participent au rayonnement et à l'activité du territoire.

Deuxième critère : le réseau. L'ensemble des dispositifs et manifestations qui proposeront une coopération culturelle et artistique entre différents établissements et/ou différentes communes, *a minima* 5 établissements et/ou communes de la métropole.

Troisième critère : l'équilibre territorial, c'est à dire l'usage et la fonction des équipements. Le projet culturel et artistique qui participeront à un rééquilibrage de la proposition culturelle et artistique sur le territoire métropolitain en alliant la proximité et l'exigence artistique.

Quatrième critère : la capacité et la fréquentation. La politique culturelle métropolitaine sera sensible aux manifestations qui attireront certes le plus grand nombre sans exclure celles aux jauges adaptées à des formes particulières, plus intimistes et encore liées à des contraintes techniques. La diversité des publics sera particulièrement appréciée.

Et enfin cinquième critère : des caractéristiques techniques et financières. Les opérateurs et établissements culturels qui souhaitent la labellisation et/ou l'accompagnement métropolitain à partir d'un projet respectant un ou plusieurs critères précédents, devront pouvoir témoigner d'une expertise confirmée dans leur domaine et faire valoir d'une valeur et d'une situation financière solides.

La politique culturelle métropolitaine ne pourra, en aucun cas, venir se substituer au désengagement d'autres financeurs.

Voilà pour ces orientations qui justifient donc cette délibération.

Et pour terminer, je voudrais bien entendu remercier Madame la Présidente qui a tenu ses engagements. Elle a souhaité mettre en place une politique culturelle et je voudrais associer, parce que nous sommes une petite équipe à la culture, les techniciens que sont Mokhtar Benaouda, Vincent Sename, Jean-Philippe d'Issernio récemment arrivé, et surtout Julien Piacenza à votre cabinet, Madame la Présidente, qui met beaucoup d'huile dans les rouages et qui nous a permis d'arriver à tout cela. Merci, Madame.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur la politique culturelle, il y a des demandes d'intervention ? J'avais Monsieur Coppola qui était prévu. C'est Monsieur Jouve ? Je vous en prie.

Monsieur Cédric JOUVE.- Madame la Présidente, merci.

Concernant cette délibération, les orientations proposées en matière de culture s'apparentent, pour nous, plus à des critères pour des actions d'animation et d'événementiels qu'à une véritable politique culturelle. Nous avons vraiment une différence d'approche et de conception de la culture. Oui, oui, oui, on l'affirme, on en est extrêmement fiers !

Quand pour nous, la culture est un vecteur d'émancipation de l'individu en commençant très jeune par l'éducation artistique et culturelle, la liberté de création et d'expression, le développement d'un cadre de vie agréable, l'ouverture au monde et à sa diversité, l'appropriation du patrimoine historique et culturel. Vous êtes malheureusement sur une conception technocratique et marchande, avec des critères pour des dispositifs et des manifestations culturelles.

Vous parlez de rayonnement, d'attractivité, de réseau, ingénierie culturelle, autant d'outils administratifs qui viennent s'ajouter à ceux de l'État, de la DRAC et des collectivités locales pour favoriser le divertissement. Oui, la culture divertit, mais elle ne peut se réduire à cela. En matière d'éducation artistique et culturelle, orientée vers l'excellence artistique, vous êtes à nouveau dans une logique de consommation de biens culturels. À l'inverse, nous visons l'initiation et la pratique dès le plus jeune âge pour l'éveil des sens, et ainsi inviter à des pratiques artistiques qui peuvent conduire à l'apprentissage, la formation du véritable 100% EAC. Vous inventez des critères, mais les respecterez-vous ou est-ce un habillage rassurant pour continuer à financer toujours les mêmes projets ?

Vous évoquez le renouveau des publics de demain, mais nous notons un refus de participation de la Métropole en investissement et en fonctionnement pour les grands équipements culturels d'envergure métropolitaine, comme l'Opéra de Marseille qui est de rayonnement régional, ou encore des médiathèques, des musées qui profitent bien au-delà de Marseille, donc ce n'est pas une problématique marseillo-marseillaise.

Enfin, si la Métropole n'a pas la compétence *culture* comme vous l'avez répété à l'envi, Madame la Présidente, en début notamment de mandat, il y a pourtant des obligations découlant de la loi NOTRe, comme la compétence enseignement supérieur et recherche.

Nous réitérons donc que la Métropole a l'obligation de participer au soutien de l'INSEAMM. Cet établissement public est composé de l'école d'enseignement supérieur des beaux-arts de Luminy.

Dernier point : on ne peut pas dire que c'est l'embouteillage des projets culturels marseillais qui sont financés par la Métropole, et encore une fois qui rayonne bien au-delà de Marseille.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous avez demandé la parole, Madame Hubert ?

Madame Claudie HUBERT.- Je voulais intervenir sur cette délibération. Tout à l'heure, il a été dit que cette politique de la Métropole ne viendrait pas en concurrence avec les communes. À Aix-en-Provence, il y a une habitude d'organiser des événements culturels et c'est vrai que je suis un peu sceptique quant à cette immission de la Métropole, ce transfert de compétence en ce qui concerne la culture. J'ai une crainte d'une ingérence dans les affaires communales et dans la promotion des politiques et des valeurs contraires à celles souhaitées par les communes.

Un événement récent à Aix-en-Provence, on va être à nouveau en désaccord, puisque vous savez que le chanteur Médine était programmé au stade 6MIC et nous avons eu un affichage sauvage dans la ville d'Aix-en-Provence du parti Reconquête et des demandes d'annulation auprès de la mairie de ce concert par M.Ravier, et également par M. Piano condamné plusieurs fois pour discrimination raciale. Finalement, les demandes du parti Reconquête ne sont pas une surprise.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Hubert.

Madame Claudie HUBERT.- Je voudrais finir. J'ai une phrase à rajouter.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Hubert, c'est terminé. Avec un petit air insidieux.

Monsieur le Maire, Monsieur Gachon, vous avez demandé la parole, Monsieur le Maire ?

Monsieur Loïc GACHON.- Je vais tâcher de n'être ni insidieux, ni sans sous-entendu, et rester sur le cadre strict de cette délibération.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous fais confiance, c'est pour cela que je vous donne la parole, Monsieur Gachon.

Monsieur Loïc GACHON.- Je veux saluer le travail qui a été fait dans ces deux délibérations car mon intervention vaudra aussi pour la délibération sur le sport, le travail qui a été fait de recollement des différents dispositifs qui pouvaient exister dans nos anciens EPCI, avec des politiques publiques en matière de culture ou de sport qui étaient extrêmement disparates et on va dire que dans cette délibération, tout le monde peut à peu près y retrouver ses petits. Cela ne fait pas forcément une politique métropolitaine très ambitieuse, mais cela fait *a minima* un dispositif qui peut espérer nous rassembler tous.

Au demeurant, 2 questions se posent pour moi, et elles sont à la fois sur le sport et sur la culture. La première, c'est comment la Métropole envisage-t-elle d'initier, d'accompagner des dispositifs nouveaux qui lui seraient propres, ou en tout cas sur lesquels elle serait premier partenaire et pas seulement de suivre des initiatives qui viendraient de ses différentes composantes que sont les communes ou les porteurs de produits ?

Deuxième question : comment la Métropole sur le sport, comme sur la culture, ne se cantonne pas, et c'est un peu la question évoquée par Monsieur Jouve, à poursuivre des partenariats communaux ou avec certains porteurs de projets, mais met à jour régulièrement sa politique sportive et culturelle pour tenir compte des évolutions de celles-ci sur le territoire et notamment, l'émergence ou la disparition de tel ou tel événement, la montée en force de tel ou

tel club de sport, le recul de tel ou tel autre, je mesure la complexité de tels dispositifs, mais il est impératif que l'on ait aussi pour nous et pour nos interlocuteurs culturels ou sportifs, les règles du jeu qui vont avec, sur le respect de ces critères année après année.

Dernier point, je crois qu'il est fondamental - je partage les orientations culturelles évoquées par Monsieur Jouve pour ce qui concerne Vitrolles – qu'en termes de politique culturelle, la commune reste indiscutablement un peu le leader de cette politique-là sur son territoire et il peut appartenir à chacun de définir une politique culturelle différente. Je crois utile que la Métropole dise en quoi elle peut accompagner, soutenir ou non tel ou tel projet culturel ou sportif. Je tiens à redire la nécessité de savoir sur quelles modalités on saisit la Métropole, et ce que l'on peut espérer d'elle quand on a des événements, quand on a des projets culturels ou sportifs sur notre territoire, qui répondent à ces critères, mais qui n'ont jamais jusque-là, pu être financés.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Madame Joulia a demandé la parole.

Madame Nicole JOULIA.- Merci de me donner la parole, Madame la Présidente, pour préciser un certain nombre de choses concernant ce que je connais bien, puisqu'il s'agit de parler de l'ex CT5, ancienne intercommunalité d'Istres Ouest Provence et pour répondre à Monsieur Jouve quand il parle d'une politique culturelle centrée sur l'événementiel, c'est vrai que cela me donne la preuve qu'il ne s'intéresse pas, en fait à ce qui se passe ailleurs, parce que nous avons fait le choix dès 2015 d'opter pour une entrée dans la Métropole et à ce moment-là, nous y avons apporté en même temps nos équipements, nos personnels, nos financements.

La politique culturelle que nous déclinons ensemble dans une notion de réseau qui est loin de celle dont vous parlez, mais qui est plutôt une mutualisation des idées et des moyens, elle date vraiment de plusieurs décennies. En ce moment, nous avons 6 villes qui travaillent ensemble, depuis 1995, donc cela fait un grand moment, avec un label qui s'appelle Art en Territoire, avec des cinémas qui sont tous labellisés « Art et Essai », avec des démarches qui sont engagées, avec des dossiers déposés qui ne sont pas des vœux pieux sur 100% EAC, de quoi vous étonner avec une politique qui n'est pas centrée sur elle-même, mais vous parliez tout à l'heure en citant un exemple, vos établissements l'INSEAMM et je suis heureuse de vous dire que nous avons accueilli vos étudiants de l'école des Beaux-Arts de Marseille, lors de la dernière exposition de Polaris et je vous invite à venir voir leurs travaux. Peut-être ne les avez-vous pas vus, mais moi je les ai vus, ceux de Marseille. Alors au moment où on parle de l'intérêt métropolitain en termes de culture, je comprends que vous ayez envie de voir apparaître vos objectifs et ce qui vous tient à cœur, mais cela ne veut pas dire qu'il faut dénigrer ce qui existe, parce que vous le connaissez mal, visiblement, mais certainement que si vous étiez venu un peu plus souvent dans les réunions au cours desquelles nous avons parlé de nos façons différentes de voir les choses, peut-être auriez-vous appréhendé un peu plus finement ce qui se passe ailleurs. Moi, je regrette vraiment parce que je pense qu'il y a une antériorité au CT5 et au CT2 d'ailleurs, qui avaient choisi de parler de culture et que tous ensemble nous pourrions avancer dans le respect de ce que chacun, au niveau de sa commune, a envie de faire pour ses publics différents, pour ses enfants, dans les écoles, pour les quartiers que nous n'oublions pas pour l'intergénérationnel, pour l'inclusion, parce que tout cela, c'est notre projet de politique culturelle.

Merci, Monsieur Jouve.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Joulia.

Monsieur Gagnon pour répondre à l'ensemble des intervenants, s'il vous plaît.

Monsieur Daniel GAGNON.- Oui, brièvement, je ne vais pas répéter ce qu'a très bien dit Madame Joulia, avec beaucoup de gentillesse...

Madame Nicole JOULIA.- Toujours.

Monsieur Daniel GAGNON.- ...et de diplomatie.

Madame Nicole JOULIA.- Toujours.

Monsieur Daniel GAGNON.- ...mais je suis excédé par ce qu'on vient de dire et les interventions de mes collègues car en vérité, ce Conseil métropolitain pour les élus du Printemps Marseillais, comme l'a dit la Présidente, c'est un théâtre, vous ne venez jamais aux réunions, vous voulez qu'on débâte maintenant parce qu'il y a la presse. Parce que si vous ne venez jamais aux réunions, comment voulez-vous que nous construisions quelque chose avec vous ? Vous n'êtes jamais venu, Monsieur Jouve. Je ne vous ai jamais vu ! Pas plus que Monsieur Coppola ! On n'a jamais vu un élu marseillais dans nos réunions. Comment voulez-vous construire ? On construit avec les autres. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Parfait ! Merci, Monsieur Gagnon. On passe au vote sur ce rapport.

Monsieur Jouve, vous n'avez pas la parole.

Monsieur Cédric JOUVE.- On travaille en collectif à Marseille.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Désolée et c'est pareil pour Madame Hubert. Personne ne vient, mais seulement vous faites votre théâtre après. C'est une forme de culture, Monsieur Gagnon. Venez aux commissions pour travailler !

On va passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Abstention, c'est noté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun

On va passer au sport. Monsieur Galtier.

26. ATCS-002-12/10/2023-CM - Approbation de la définition de la politique sportive métropolitaine

Monsieur David GALTIER.- Madame la Présidente, c'est un avis favorable, mais il faut quand même débattre deux petites minutes pour présenter cette politique. On ne le fera qu'une fois pour plusieurs années, je l'espère, car cette politique va nous suivre, à l'instar de la politique culturelle. On remercie ceux qui ont bien voulu participer à l'élaboration de cette politique qui s'est faite effectivement en bonne entente avec de nombreux maires qui ont participé aux réunions préparatoires et puis tous ceux qui ont voulu contribuer et y apporter leur crédit et leurs idées.

Alors, vous le savez, on l'a répété et ce n'est pas, bien sûr, une compétence prioritaire, mais c'est ce qui permet quand même de donner à la fois du rayonnement, de l'attractivité, de la proximité, bref de répondre aux objectifs stratégiques.

Alors pour cela, après ce travail coopératif, on a proposé de définir 3 grands ensembles de cette politique sportive métropolitaine avec le rayonnement du territoire, oui, c'est vrai, avec le sport de haut niveau, générateur de notoriété, puis le développement du sport pour tous, cela c'est assez nouveau et là je répondrai peut-être aussi aux vœux de Monsieur Gachon et également au développement de la coopération à la mutualisation avec les communes.

Cinq grands axes : 5 axes pour mettre en œuvre ces 3 grands principes, d'abord avec un accueil, un soutien, des grands événements sportifs, et Dieu sait si nous n'en manquons pas sur notre territoire ; alors nous ne pourrons pas évidemment répondre à tous, mais des événements comme la Coupe du monde, bien sûr, on y est en ce moment, l'accueil des JO, cela en fait partie et nous partagerons, bien évidemment, ces grands événements avec nos collègues du transport, de l'environnement, de la mobilité, parce que cela se fait aussi en équipe et en coopération.

Le deuxième grand axe, c'est aussi le sport de haut niveau collectif et individuel pour les pratiques organisées par les fédérations olympiques et paralympiques et là, nous n'en

manquons pas non plus. Il y a les passés, les présents et les futurs. Je veux parler par exemple des grands événements comme le Marseille-Cassis, comme l'Ironman d'Aix, puis l'Open 13 Marseille, et puis le Monte Cristo Marseille, et puis la Marseillaise des femmes, Marseille. Alors non, je vais m'arrêter pour vous dire, là aussi, que nous avons à cœur de soutenir tous ces grands événements et ceux qui se présenteront également à venir. Le 2^{ème} axe, donc le sport de haut niveau, collectif, individuel, c'est le développement d'abord des coopérations internationales par l'accueil de délégations nationales et internationales. Si vous avez eu à cœur de visiter la base du Frioul, vous en aurez une illustration, parce que c'est une très belle réalisation en vue des Jeux Olympiques 2024 et donc ce sont des coopérations internationales. Et puis nous accueillons ces délégations, par exemple le Kenya, et d'autres délégations africaines en ce moment à Miramas. C'est un exemple de ce que peut faire la métropole et puis le sport au soutien de haut niveau collectif. Nous avons et nous aurons à peu près 4 à 9 clubs. Nous passerons jusqu'à 9 clubs que nous soutiendrons parce que nous avons à cœur de prendre en compte les élites à la fois masculines, féminines mais aussi en ce qui concerne le handicap et le valide.

Le soutien aux athlètes de haut niveau va changer, on sait aussi évoluer. Il va être individualisé et donc proposé à des athlètes de haut niveau. Il faut être inscrit bien sûr sur la liste de haut niveau et donc être licencié dans un club du territoire métropolitain, bref, un certain nombre de critères.

Ensuite, troisièmement, le soutien aux sports collectifs de niveau intermédiaire : cela a été un peu plus compliqué à définir car il ne fallait pas laisser tomber ce que faisaient les collectivités territoriales par le passé, mais aussi répondre à des critères qui permettaient de limiter tout de même notre action mais nous passerons là de 7 à 34 clubs qui seront répertoriés dans ce soutien du club de niveau intermédiaire. Il faut pour cela évidemment remplir un certain nombre de critères que nous avons étudiés, détaillés dans les commissions.

Quatrièmement, l'accompagnement du sport pour tous, avec le développement des pratiques sportives. Le sport, comme le levier de développement territorial et de cohésion sociale, c'est aussi assez novateur, je dois le dire et vous le savez en ce sens, la collectivité d'Aix a montré l'exemple avec le Prodas et nous avons suivi, et tout ce qui a été proposé par Marseille dans le cadre du Prodas a été agréé cette année ; nous irons sans doute plus loin.

Puis le soutien aux clubs multisports car ils ne sont pas si nombreux que cela à proposer à de nombreux jeunes un grand nombre d'activités sportives à la fois sur notre territoire et c'est très bien de pouvoir les soutenir.

Enfin, nous avons des dispositifs plus classiques, comme l'apprentissage de la natation. Nous reconnaissons en ce sens l'existant. Nous continuerons à aider le « savoir nager. » C'est un fonctionnement déjà assez lourd pour la Métropole. Cela représente pour votre information, près de 3 M€.

C'est nouveau, Monsieur Gachon.

Nous avons également à cœur de développer, et cela c'est aussi nouveau Monsieur Gachon : le développement du *sport nature*, encourager la pratique des sports nature, la valorisation des infrastructures, des parcours, des sentiers de randonnée, accompagner le développement des pratiques, favoriser la protection de l'environnement, et enfin, nous solliciterons les communes, en tout cas, nous répondrons aussi à leurs besoins pour développer une coopération dans tout ce qui pourra aller de l'accompagnement des outils de communication, de logistique ou encore une ingénierie de services, des mutualisations territoriales.

Voilà, c'est assez ambitieux. Les budgets vont peut-être évoluer. Vous serez là, je l'espère, pour les voter et pour appuyer cette politique sportive métropolitaine, merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier. Des demandes d'intervention ? Monsieur Jibrayel.

La ville de Marseille a participé, a donné sa contribution ?

Monsieur David GALTIER.- Dans les commissions, elle a fait entendre sa voix.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Parfait. Alors Monsieur Jibrayel, vous avez la parole.

Monsieur Sébastien JIBRAYEL.- Merci, Madame la Présidente, cher Général, merci pour cette présentation de la feuille sportive métropolitaine.

On l'a évidemment regardée avec attention. La ville de Marseille a participé à cette commission et, vous l'avez dit, sur les 5 chapitres, sport de haut niveau, soutien aux athlètes de haut niveau, soutien aux grands événements, soutien au haut niveau collectif et individuel. Quand on regarde tout cela, c'est vrai que l'on ne peut que se réjouir que le Prodas, vous nous aviez entendu notamment à la demande de mon collègue membre de la Commission Sport Lycee Choulak de pouvoir étendre le Prodas au QPV et c'est vrai que l'on voit un petit peu d'effet, notamment dans les quartiers dits prioritaires. Cependant, quand on va sur le développement de la coopération avec les communes : depuis 3 ans, je n'ai pas vu, en tant qu'adjoint aux sports à la mairie de Marseille, évidemment là je centre sur Marseille, mais je n'ai pas vu d'aide de la Métropole sur de la rénovation et de la réhabilitation d'équipements sportifs, comme je le vois par exemple au Département où là, vous nous avez accompagnés, sur le stade Saint-Henri. Mais dans le développement de la coopération, n'en déplaise à certains, la ville de Marseille malheureusement, n'a pas d'aide de la Métropole et c'est ce que je regrette. Je regrette parce que malheureusement, vous savez qu'on est dans une ville qui, pendant des décennies, a été abandonnée en termes d'infrastructures sportives, vous parlez de l'apprentissage de la nage et c'est très bien : on a 14 piscines, 6 m² de piscine pour 1 000 habitants. C'est bien alors qu'on devrait en avoir au minimum 20, mais on travaille tous ensemble, main dans la main.

Je veux simplement dire aujourd'hui que cette feuille de route est peut-être ambitieuse et bien entendu sur le sport de haut niveau, sur le sport marketing, mais je pense que sur le sport de proximité, elle doit aller plus en profondeur. C'est ce que je dis aujourd'hui, donc notre groupe a décidé de s'abstenir parce que nous ne sommes pas sur la même vision de politique sportive, mais pour autant je suis sûr que vous pourrez faire des efforts et nous démontrer, par rapport à l'envie que vous avez, chers Général et Madame la Présidente, que sur le développement de la coopération, vous accompagnerez la ville de Marseille sur la rénovation de ses équipements et aussi sur les dispositifs de proximité, parce que le dispositif de proximité va en direction aussi des associations et je voudrais saluer tous les bénévoles, non pas que de Marseille, mais de l'ensemble de la Métropole parce qu'aujourd'hui, même dans vos communes, je ne suis pas persuadé que cette feuille de route politique aille en direction des clubs de vos communes, honnêtement ; on n'a pas tous dans nos communes des associations avec des sportifs de haut niveau, et je pense honnêtement qu'elle ne va pas dans ce sens.

Nous pour cette motion, en tout cas pour cette feuille de route , nous nous abstiendrons tous. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas de souci. Monsieur Boulan a demandé la parole.

Monsieur Michel BOULAN.- Très brièvement, mais c'est dommage de ne pas voter ce texte, peut-être allez-vous vous reprendre, parce que la compétence déjà telle qu'elle a été écrite et travaillée, nous sommes contents au Pays d'Aix quand même, on n'oublie pas d'où on vient, elle reprend en grande partie ce que nous avons initié pendant des années, mais elle étend aussi le champ des compétences à des villes nouvelles. Pour le Prodas qui est là, on n'a pas dit ce que c'était parce que c'est un acronyme, c'est l'idée de faire venir le sport de compétition, c'est quand même un progrès, car il n'y avait pas Marseille dedans, maintenant Marseille est dedans. Je trouve que c'est un progrès. C'est dommage de vous tirer une balle dans le pied et de voter contre.

Pour ce qui est des équipements, je te rassure, je vous rassure, chers collègues, nous non plus, par exemple à Châteauneuf ou ailleurs, on a des équipements qui ne sont pas financés par la Métropole, ne sont financés que ceux qui appartiennent ou qui participeront à l'exercice de la compétence métropolitaine, ou qui permettent cet exercice-là. J'ai des stades,

j'ai un stade, il s'appelle Jean-Pierre Papin par exemple, je ne demande rien à la Métropole et je n'ai rien à attendre de la Métropole, donc cela c'est un fonctionnement auquel il faudrait vous habituer, parce que c'est ce qui fait le sel de cette délibération. Les services ont travaillé, les élus ont travaillé et pour répondre, 20 secondes encore, parce qu'on parlait de temps de parole tout à l'heure, j'ai mesuré que j'aurais droit à 12 minutes de temps de parole si je faisais une proportion des communes que je représente quand je parle de ce sujet, donc je vais être plus bref.

Il y a une nouveauté aussi dans cette délibération, le collègue Jibrayel parlait des équipes qui ne sont pas forcément du très haut niveau. Si vous vous reportez au paragraphe d, le soutien aux sports collectifs de haut niveau intermédiaire, c'est justement ce qu'on a voulu intégrer, c'est à dire qu'on a voulu y mettre des sports qui ne sont pas encore pratiqués en première division au plus haut niveau et on a créé un système d'amortisseur, de sas d'attente pour ceux qui arriveraient au plus haut niveau et qui auraient aussi une sorte de parachute pour atterrir quand ils reviendraient au niveau le plus bas. Cela, c'est une nouveauté, ce sera bien sûr traité au cas par cas. Si je peux terminer en disant que cela fait 2h30 que l'on vous écoute aussi, donc un peu de respect.

C'est quelque chose qui est tout à fait novateur et qu'on avait initié dans la dernière délibération du 22 avril 2022 au Pays d'Aix et qui se retrouve là-dedans. On en a discuté, cela a été arbitré et je pense que cela a été arbitré dans le bon sens.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Boulan.

Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé, même vous Monsieur Jibrayel car vous au moins vous êtes venu. On n'est pas d'accord, ce n'est pas grave mais au moins on peut affronter les choses. Quand on ne vient pas dans les commissions, après c'est plus compliqué d'imposer son mode de vue.

Je ne le savais pas, sinon je ne lui aurais pas laissé la parole, que Monsieur Jouve ou Monsieur Coppola n'avaient même pas participé à la réunion culture et d'après ce qui m'a été indiqué par Monsieur Gagnon, en plus ils, n'étaient pas d'accord pour donner leur avis.

C'est facile de le donner en séance publique, devant la presse, pour essayer d'avoir une aura quelconque, mais après, c'est vrai qu'il faut un peu travailler.

En tout cas, celles et ceux qui ont travaillé et merci, Michel, merci Monsieur le Maire de le souligner, le travail fait à la fois par David Galtier et par Daniel Gagnon a été tout à fait remarquable avec un nombre de réunions assez impressionnant, pour essayer d'établir quelque chose sur une compétence qui est une compétence d'attractivité aussi, il ne faut pas l'oublier et qui doit être la même sur la totalité du territoire et qui doit drainer le territoire.

Si on doit réparer les terrains de boules de la ville de Marseille, ce n'est pas tout à fait comme cela : il y a des contrats d'aménagement dans d'autres collectivités, il faut qu'ils aillent faire les demandes. Le problème est que lorsqu'ils font les travaux, après, à l'inauguration, ils oublient de nous inviter ! Ce n'est pas très grave. L'important c'est d'avancer dans l'intérêt des habitants de chacune des communes.

Merci à tous les deux, merci du fond du cœur, maintenant une autre étape va être franchie sur les équipements. En tout cas je sais que vous avez bien travaillé ensemble et vous allez continuer comme cela. C'était important de passer du temps sur ces deux compétences même si elles ne sont pas obligatoires, parce qu'elles font du lien social. Le lien social est fondamental et derrière, c'est la construction métropolitaine, c'est le travail même, l'essence même de la Métropole d'aller dans ce sens-là.

Merci pour ce que vous avez fait et merci à celles et à ceux qui ont participé à vos commissions et on continuera à travailler dans ce sens-là. Je voulais vous le dire aujourd'hui et vous applaudir très fort.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport, Madame Camard, votre groupe s'abstient, c'est cela ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'autre abstention, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun

Madame Milon, pour les rapports 27 à 31 bis, favorable sur tous les rapports ?

Madame Danielle MILON.- Favorable, pas d'opposition, Madame la Présidente, je voudrais souligner que le travail qui a été fait par mes deux collègues est énorme et correspond absolument aux demandes de tous les membres de la commission d'attractivité du territoire à laquelle appartiennent mes deux collègues bien sûr. Dans cette Commission on travaille et encore plus pour les sportifs de haut niveau, mais on commence par travailler pour les enfants dans les écoles et là, cela regarde un peu la politique de chaque municipalité.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui. Très bien, merci Madame Milon.

Sur ces rapports, pas d'observation ? On passe au vote.

Rapport 27, pas d'opposition ?

27. **ATCS-003-12/10/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Miramas sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Rapport 28, pas d'opposition ?

28. **ATCS-004-12/10/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Fuveau sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Rapport 29, pas d'opposition ?

29. **ATCS-005-12/10/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Gardanne sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Rapport 30, pas d'opposition ?

30. **ATCS-006-12/10/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme du Massif des Costes sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Rapport 31, pas d'opposition ?

31. **ATCS-007-12/10/2023-CM - Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme de Saint-Chamas sous forme associative**

Le rapport est adopté.

Rapport 31 bis, pas d'opposition ?

- 31bis. ATCS-011-12/10/2023-CM – Approbation d'une convention de coopération avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour les actions de développement touristique sur 2023.**

Le rapport est adopté

Je présente les rapports 32 à 34, qui ont reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation, aucune opposition.*) C'est noté.

Rapport 32, pas d'opposition, pas d'abstention ?

- 32. ATCS-008-12/10/2023-CM - Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Programme européen LIFE 2021-2027 en faveur de l'environnement et l'action climatique**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Rapport 33, pas d'opposition, pas d'abstention ?

- 33. ATCS-009-12/10/2023-CM - Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER 2021-2027**

Le rapport est adopté.

Rapport 34, pas d'opposition, pas d'abstention ?

- 34. ATCS-010-12/10/2023-CM - Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 et du Mécanisme de Transition Juste**

Le rapport est adopté.

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h10)

Monsieur Arduin pour le rapport 35, avis favorable de la commission ? Je vais essayer d'accélérer un petit peu, si cela ne vous dérange pas ?

Derrière, il y a tous les rapports financiers à faire.

Pas d'observation particulière ?

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Étant président de la structure, je ne prendrai pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'observation particulière. Vous ne prenez pas part au vote, d'accord, pas de souci.

Pas d'autre observation, pas d'opposition ? Il est adopté.

35. **AGRI-001-12/10/2023-CM - Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme structure animatrice du site Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban" et à la Présidence du Comité de pilotage - Prorogation pour la période 2024-2026**

Le rapport est adopté.

P. Arduin ne prend pas part au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Frégeac pour le rapport 36, avis favorable de la Commission également.

Très bien, donc pas d'opposition. Le rapport 36 est adopté.

36. **AGRI-002-12/10/2023-CM - Budget principal - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement valorisation de l'aire d'accueil de Bimont**

Le rapport est adopté.

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h12)

Monsieur Montécot du rapport 37 au rapport 75, avis favorable de la Commission, je vous en remercie.

Rapport 37, pas d'opposition ?

37. **URBA-001-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix - Bilan de la concertation**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Rapport 38, pas d'opposition ?

38. **URBA-002-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix - Arrêt du projet**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Abstention de Mme Petel et P. Klein

Rapport 39 pas d'opposition ?

39. **URBA-003-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Pays Salonais - Elaboration - Définition des modalités de collaboration avec les communes**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller

Sur le rapport 40 et sur le rapport 41, Madame Giovannangeli, vous avez la parole.

40. **URBA-004-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Engagement de la modification n°1**
41. **URBA-005-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Engagement de la modification n°2**

Madame Magali GIOVANNANGELI.- J'étais intervenue, vous vous souvenez, le 29 juin...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Madame Magali GIOVANNANGELI.- ... à propos de cette délibération sur le PLUi qui a été qualifié par le maire d'Aubagne d'un débat aubagno-aubagnais à l'époque, mais qui ne l'est pas en vérité, car il s'agit bien de droit, en l'occurrence dans cette délibération qui repasse avec des modifications, mais des modifications qui sont à la marge.

Or, depuis le 29 août, le préfet a fait un recours gracieux sur cette délibération et sur ce PLUi avec les motifs évidemment liés aux urgences climatiques, environnementales, sociétales et sanitaires. J'avais évidemment une question, puisque le 29 août, date des 2 mois qui suivent le recours gracieux du Préfet, va bientôt échoir, si une réponse a été apportée et laquelle, d'une part dans la délibération elle-même, et d'autre part, compte tenu du fait qu'aucune modification de fond n'a été apportée, si au mois de juin j'avais émis un vote *contre* et d'ailleurs le débat s'en est suivi bien plus large qu'Aubagne (il s'est étendu à l'ensemble des collègues de l'hémicycle), je pense que cette fois-ci, je ne participerai pas au vote, d'une part parce qu'il n'y a pas d'amélioration, d'autre part parce que la voix contre de cette délibération nous semble encore illégale, en tout cas ne permet pas de respecter le droit lié à l'usage des sols et notamment du SCoT, du Schéma de Cohérence Territoriale et du Schéma régional, je ne participerai pas à ce vote-là, ni non plus d'ailleurs sur la suivante, sur la 41 qui concerne une partie du territoire concerné, sur un projet qui est encore plus flou.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Giovannangeli. Monsieur Montécot ?

Monsieur Pascal MONTECOT.- Oui, Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais vous rassurer, d'abord pour vous dire que le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été approuvé le 29 juin 2023, qu'il est exécutoire depuis le 6 juillet. Nous avons reçu, c'est vrai, une lettre d'observation, mais comme dans tout PLUi, on peut avoir une lettre d'observation mais qui ne remet pas en cause le PLUi d'Aubagne et de l'Étoile, car il est exécutoire. D'ailleurs, les maires instruisent maintenant leurs permis par rapport à ce PLUi et cette lettre d'observation nous laisse deux mois pour répondre. Nous travaillons bien sûr avec les services de la DTM et les communes parce que nous avons déjà fait des réunions avec les communes et avec les services de l'État pour apporter une réponse au préfet, ce qui va être fait avant le 29 octobre et donc tout suit son cours. Aujourd'hui, on passe déjà deux modifications pour montrer que nous allons dans le sens de cette lettre d'observation, mais à chaque fois qu'il y a un document comme celui-ci, bien sûr, il peut y avoir une lettre d'observation, mais qui ne remet pas en cause le PLUi. C'est ainsi et la concertation a été faite.

Je voudrais juste revenir, parce qu'avant il y avait des délibérations diverses et importantes sur le Pays d'Aix et je voudrais remercier Jean-David Ciot parce que c'est vrai, il y a eu un travail énorme des élus et des services, aujourd'hui Madame la Présidente, on avance beaucoup sur les documents de la Métropole, que ce soit le SCoT et les PLUi, ainsi que le PLU d'Istres. Un gros travail est fait et c'est vital pour le fonctionnement de notre collectivité. Merci encore.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montécot.

Sur ces rapports, on a pris note de votre non-participation au vote. D'autres positions ?

Madame Sophie CAMARD.- Abstention sur les rapports 40 et 41.

Les deux rapports 40 et 41 sont adoptés.

Les rapports sont adoptés.

Mme. Giovanangeli ne prend pas part au vote.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Abstention du groupe pour un Métropole du bien Commun.

Rapport 42, pas d'opposition ?

- 42. URBA-006-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Mitre Les Remparts - Approbation de la modification n°2**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 43, pas d'opposition ?

- 43. URBA-007-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Approbation de la modification n°3**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du bien Commun.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 44, pas d'opposition ?

- 44. URBA-008-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Approbation de modification n°4**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 45, pas d'opposition ?

- 45. URBA-009-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval - Approbation de la modification simplifiée n°4**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 46, pas d'opposition, adopté ?

- 46. URBA-010-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Approbation de la révision allégée n°1**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 47, pas d'opposition ?

- 47. URBA-011-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Approbation de la modification n°5**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 48, pas d'opposition ?

- 48. URBA-012-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Modification n°2 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 49, pas d'opposition ?

- 49. URBA-013-12/10/2023-CM - Plan Local d'Urbanisme d'Istres - Révision n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt du projet - Avis sur le périmètre délimité des abords**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 50, pas d'opposition ?

- 50. URBA-014-12/10/2023-CM - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la commune d'Aix-en-Provence - Modification n°3 - Avis sur l'engagement**

Le rapport est adopté.

Rapport 51, pas d'opposition ?

- 51. URBA-015-12/10/2023-CM - Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays de Martigues - Bilan de la concertation et arrêt du projet**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 52, pas d'opposition ?

- 52. URBA-016-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Opération "Aménagement de la rue Chanterac et du boulevard Mirabeau" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente - Rectification des montants**

Le rapport est adopté.

Rapport 53, pas d'opposition ?

- 53. URBA-017-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération "boulevard du Littoral - plantations" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Rapport 54, pas d'opposition ?

- 54. URBA-018-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Opération "Aménagement de la traversée piétonne 4A - rue des Lavandières" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'EPAEM - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Rapport 55, pas d'opposition ?

- 55. URBA-019-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Cimed (Cité de la Méditerranée) - Opération "Escaliers Nord et Ouest de la Major " - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Rapport 56, pas d'opposition ?

- 56. URBA-020-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Saint Charles - Opération " îlot Bernard Dubois - rue Longue des Capucins " - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Rapport 57, pas d'opposition ?

- 57. URBA-021-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Saint Charles - Opération "Cœur de ZAC - phase 1.1 rues de Turenne et Joseph Biaggi" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) - Remboursement de la TVA afférente**

Le rapport est adopté.

Rapport 58, pas d'opposition ?

- 58. URBA-022-12/10/2023-CM - Approbation du périmètre de Projet Urbain Partenarial Plaine de la Reynarde et de la convention de PUP avec la SCCV Ensues-la-Redonne Reynarde**

Le rapport est adopté.

Rapport 59, pas d'opposition ?

- 59. URBA-023-12/10/2023-CM - Modification du Projet Urbain Partenarial Clésud sur le territoire de la commune de Grans - Approbation de l'avenant n°1 à la convention passée avec la Société Grans Développement**

Le rapport est adopté.

Rapport 60, pas d'opposition ?

- 60. URBA-024-12/10/2023-CM - Projet Urbain Partenarial Gaston Berger à Marseille 10ème arrondissement - Approbation d'une convention avec la SAS Mellone Immobilier Provence**

Le rapport est adopté.

Rapport 61, pas d'opposition ?

- 61. URBA-025-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial pour l'opération de Coudourousse à Meyrargues entre la Métropole et la société Urban Foncier**

Le rapport est adopté.

Rapport 62, pas d'opposition ?

- 62. URBA-026-12/10/2023-CM - Zone d'aménagement Concerté de Saint Just à Marseille 4eme et 13eme arrondissements - Approbation de l'avenant n°30 à la convention de concession avec la SOLEAM**

Le rapport est adopté.

Rapport 63, pas d'opposition ?

- 63. URBA-027-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté Saint-Louis - Approbation de l'avenant n°26 à la convention de concession avec la SOLEAM**

Le rapport est adopté.

Rapport 64, pas d'opposition ?

- 64. URBA-028-12/10/2023-CM - Zone d'Aménagement Concerté des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Agréments d'acquéreur**

Le rapport est adopté.

Rapport 65, pas d'opposition ?

65. **URBA-029-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets**

Le rapport est adopté.

Rapport 66, pas d'opposition ?

66. **URBA-030-12/10/2023-CM - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'Air Bel - Approbation des principales caractéristiques du projet de renouvellement urbain d'Air Bel et création de l'opération d'aménagement**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 67, pas d'opposition ?

67. **URBA-031-12/10/2023-CM - Approbation des modalités de concertation publique préalable aux opérations d'aménagement visant le renouvellement urbain des quartiers La Castellane La Bricarde et le Parc Kallisté**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 68, pas d'opposition ?

68. **URBA-032-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°12 à la convention de concession de la Savine à Marseille 15ème arrondissement**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 69, pas d'opposition ?

69. **URBA-033-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Cognets Sud sur la commune d'Istres**

Le rapport est adopté.

Rapport 70, pas d'opposition ?

70. **URBA-034-12/10/2023-CM - Approbation du lancement de la procédure d'attribution de concessions d'aménagement sans transfert de risque économique relative au quartier de La Castellane La Bricarde et au Parc Kallisté à Marseille - Approbation du principe de la constitution de la Commission d'Appels d'Offres spéciale pour l'attribution de la concession d'aménagement**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 71, pas d'opposition ?

- 71. URBA-035-12/10/2023-CM - Augmentation de capital et modification de statuts de la Société Publique SOLEAM**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

L.A. Caradec, Y. Moraine, J.D. Ciot, P.O. Koubi-Flotte, C. Ferchat, C. Makhloufi, M. Roux, D. Ytier et E. Semerdjian ne prennent pas part au vote.

Rapport 72, pas d'opposition ?

- 72. URBA-036-12/10/2023-CM - Déclaration de l'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement "Les Plaines Ouest" à Plan-de-Cuques**

Le rapport est adopté.

Rapport 73, pas d'opposition ?

- 73. URBA-037-12/10/2023-CM - Approbation de la désignation du nouveau directeur de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Développement Ouest Provence (EPAD)**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 74, pas d'opposition ?

- 74. URBA-038-12/10/2023-CM - SPL Sens Urbain - Approbation de la modification des statuts - Autorisation donnée aux administrateurs de voter en ce sens**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

M. D. Khelfa ne prend pas part au vote

Rapport 75, pas d'opposition ?

- 75. URBA-039-12/10/2023-CM - Budget Principal - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Projet d'aménagement urbain et paysager-secteur Gare à Miramas**

Le rapport est adopté.

Monsieur Amiraty, rapports 76 et 77, avis favorable de la Commission,

Sur ces rapports, pas d'observation ? (*Aucune observation.*)

Rapport 76, pas d'opposition ?

76. **URBA-040-12/10/2023-CM - Abandon de créances complémentaire dans le cadre du bail signé avec la Société Coopérative Provençale de Thés et Infusions (SCOPTI) pour le bien situé 500 avenue du Pic de Bertagne, à Gémenos**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Rapport 77, pas d'opposition ?

77. **URBA-041-12/10/2023-CM - Instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Saint-Cannat**

Le rapport est adopté.

COMMISSION COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h17)

Monsieur David Ytier, pour les rapports 78 à 85, avis favorable de la commission.

Sur ces rapports, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Sur le rapport 78, pas d'opposition ?

78. **CHL-001-12/10/2023-CM - Programme Local de l'Habitat Aix-Marseille-Provence : Deuxième arrêt après avis des communes**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 79, pas d'opposition ?

79. **CHL-002-12/10/2023-CM - Approbation d'une convention pluriannuelle 2023-2025 entre l'Etat et la Métropole pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 80, pas d'opposition ?

80. **CHL-003-12/10/2023-CM - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et dégradé - Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne lot 1 passée avec Marseille Habitat à Marseille 1er, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème arrondissements, Grands Carmes et Hôtel de Ville 2ème et Blancarde et Cinq avenues dans le 4ème - Approbation du Compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 - Approbation de l'avenant 30**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 81, pas d'opposition ?

81. **CHL-004-12/10/2023-CM - Stratégie Territoriale de Lutte contre l'Habitat Indigne et dégradé - Concession de l'Éradication de l'Habitat Indigne lot 2 passée avec Urbanis**

Aménagement à Marseille 2ème Joliette et Arenc, 3ème, 4ème Chartreux et Chutes Lavies, 13ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements - Approbation du Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2022 - Approbation de l'avenant 27

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour un Métropole du bien Commun.

Sur le rapport 82, pas d'opposition ?

- 82. CHL-005-12/10/2023-CM - Concession d'aménagement sur le Parc Kalliste passée avec Marseille Habitat à Marseille 15ème arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel des Collectivités au 31 décembre 2022 - Approbation de l'avenant n°8**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 83, pas d'opposition ?

- 83. CHL-006-12/10/2023-CM - Approbation du renouvellement du protocole d'éradication de l'habitat indigne de la Ville de Marignane 2023-2028**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 84, pas d'opposition ?

- 84. CHL-007-12/10/2023-CM - Pérennisation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur les centres-villes de Martigues et Port-de-Bouc**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 85, pas d'opposition ?

- 85. CHL-008-12/10/2023-CM - Opération d'aménagement de restauration immobilière concédée à la SOLEAM - Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet de restructuration de l'ilot Renan à La Ciotat**

Le rapport est adopté.

L.A. Caradec, Y. Moraine, J.D. Ciot, P.O. Koubi-Flotte, C. Ferchat, C. Makhloufi, M. Roux, D. Ytier et E. Semerdjian ne prennent pas part au vote.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Monsieur Alvarez, avis favorable, je suppose, sur le rapport 86 ?

Monsieur Martial ALVAREZ.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur ce rapport, pas d'observation, pas d'opposition ?

- 86. CHL-009-12/10/2023-CM - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Approbation des objectifs et des modalités de concertation publique des projets de renouvellement urbain sur Marseille**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la commission. Toutes les délibérations ont été vues en commission et ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Pas de demande d'intervention ?

Madame Sophie CAMARD.- Abstention sur les rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gruvel, sur quel rapport souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, je voudrais intervenir sur le rapport 87 et jusqu'au 102 inclus, simplement pour vous rappeler notre cohérence, on n'a pas voté le budget principal, donc on ne votera pas les modifications de l'affectation du résultat, même si on en comprend les besoins techniques.

Permettez-moi une très rapide digression, Madame la Présidente...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Attention aux digressions.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Les élus que j'ai l'honneur de représenter au sein de notre groupe sont absolument consternés que le Conseil de Métropole se transforme en super Conseil Municipal. Je m'interroge vraiment sur l'intérêt des représentants de la ville d'Aix à participer à ces débats, par respect envers vous-même, par respect envers ceux qui nous ont fait confiance, on va rester mais je trouve vraiment cela consternant et je me dis, comme le combat des glorieux Aixois qui s'étaient en leur temps opposés à la Métropole, reste actuel. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, Monsieur Gruvel, franchement votre ressenti, c'est le ressenti de tout le monde. En plus, se servir uniquement des séances comme de tribune parce qu'il y a la presse. On a la chance d'avoir nos amis journalistes qui sont là, on fait son intervention, et après on s'en va... Je trouve en plus que c'est très irrespectueux. Je tenais à vous remercier pour le fait que vous soyez là et que vous restiez, malgré tout ce que l'on entend de l'autre côté.

Je pense que certains n'ont pas compris du tout à quoi servait la Métropole. Aujourd'hui, on a beaucoup avancé avec beaucoup de maires, et malheureusement je constate que sur la ville de Marseille, ce n'est pas le cas, ils sont là uniquement pour faire de la politique politicienne et pour animer. C'est unanime. Non, Monsieur Pena, je ne vous donne pas la parole.

Monsieur Jouve, non, surtout pas vous ! En plus, avec tout ce que vous faites comme exposition à certains endroits, vous devriez garder votre langue dans la poche.

Allez, on avance.

Sur le rapport 87, j'ai noté les 2 abstentions.

87. FBPA-001-12/10/2023-CM - Modification de l'affectation du résultat 2022 - Budget principal

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 88, pas d'opposition ?

- 88. FBPA-002-12/10/2023-CM - Modification de l'affectation du résultat 2022 - Budget annexe "opérations d'aménagement"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 89, pas d'opposition ?

- 89. FBPA-003-12/10/2023-CM - Modification de l'affectation du résultat 2022 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 90, pas d'opposition ?

- 90. FBPA-004-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget principal**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 91, pas d'opposition ?

- 91. FBPA-005-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "transports"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 92, pas d'opposition ?

- 92. FBPA-006-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 93, pas d'opposition ?

- 93. FBPA-007-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "opérations d'aménagement"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 94, pas d'opposition ?

- 94. FBPA-008-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budgets annexes "assainissement"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 95, pas d'opposition ?

- 95. FBPA-009-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budgets annexes "eau"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 96, pas d'opposition ?

- 96. FBPA-010-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 97, pas d'opposition ?

97. **FBPA-011-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budgets annexes "ports de plaisance"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 98, pas d'opposition ?

98. **FBPA-012-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "parkings"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 99, pas d'opposition ?

99. **FBPA-013-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budgets annexes "crématorium"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 100, pas d'opposition ?

100. **FBPA-014-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 101, pas d'opposition ?

101. **FBPA-015-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"**

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 102, pas d'opposition ?

102. FBPA-016-12/10/2023-CM - Décision modificative de l'exercice 2023 - Budget annexe "régie d'action sociale"

Le rapport est adopté.

Abstention de E Bez et A Keller.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 103, vous reprenez le vote, Monsieur Gruvel ?

Monsieur Jean-Baptiste GRUVEL.- Oui, je confirme.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous, Madame Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Abstention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'accord.

Sur le rapport 103, pas d'opposition ?

103. FBPA-017-12/10/2023-CM - Actualisation du libellé des budgets à partir du 1er janvier 2024

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 104, pas d'opposition ?

104. FBPA-018-12/10/2023-CM - Compétences transférées - Transfert de l'actif et du passif de la compétence "réseaux de chaleur urbain" à la commune d'Aubagne

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 105, pas d'opposition ?

105. FBPA-019-12/10/2023-CM - Compétences transférées - Transfert de l'actif et du passif de la compétence "Réseaux de chaleur urbain" à la commune de Coudoux

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 106, pas d'opposition ?

106. FBPA-020-12/10/2023-CM - Approbation du reversement aux communes membres de la taxe d'aménagement issue des autorisations d'urbanisme 2023 et 2024

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Sur le rapport 107, pas d'opposition ?

107. FBPA-021-12/10/2023-CM - Approbation de la répartition 2023 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Abstention de E Bez et A Keller.

Sur le rapport 108, pas d'opposition ?

108. FBPA-022-12/10/2023-CM - Occupation de locaux par des services administratifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence et versement d'une compensation sur le budget annexe ' Immobiliers d'Entreprises

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe pour une Métropole du Bien Commun.

Abstention de E Bez et A Keller.

Madame Miquelly, sur le rapport 109, pas d'observation particulière, il n'y a pas d'intervention ? (*Non.*) C'est une prise d'acte.

Sur le rapport 109, il est pris acte.

Merci, Madame Miquelly.

109. FBPA-023-12/10/2023-CM - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Conseil prend acte du rapport.

Madame Ventron, sur le rapport 110.

Madame Ventron est partie à la concertation sur le carbone.

Sur le rapport 110, avis favorable de la commission.

110. FBPA-024-12/10/2023-CM - La Métropole des transitions - Rapport Annuel de Développement durable portant sur l'année 2022

Le Conseil prend acte du rapport.

Monsieur Didier Khelfa pour les rapports 111 à 113.

On est sur le rapport d'orientations budgétaires. Nous avons plusieurs interventions.

111. FBPA-025-12/10/2023-CM - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur Didier KHELFA.- Je vais prendre quelques minutes si vous le permettez pour présenter le rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, c'est important.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci.

Je pense que vous l'avez tous lu, vous l'avez eu entre les mains. Magnifique rapport qui est dans la lignée de ce qui se fait traditionnellement. Bien évidemment, je vais rester très global sur mon intervention puisqu'on a déjà eu des discussions en commission et puis je répondrai à toutes les interventions.

Alors bien sûr, les orientations qui sont inscrites dans ce rapport d'orientations, pour le budget 2024, s'inscrivent dans la trajectoire financière que l'on a fixée dans le pacte que l'on a voté en décembre dernier.

Ces orientations confirment notre ambition, avec notamment des crédits d'équipement que l'on maintiendra à 400 M€ sur le budget principal et à 300 M€ sur le budget annexe des transports.

Bien sûr, ces orientations respectent les objectifs cibles de pilotage financier que l'on avait voté dans le pacte, à savoir le taux d'épargne brut à 15 %, la capacité de désendettement à 8 ans pour le budget principal et à 10 ans tous budgets confondus consolidés et avec un taux d'endettement maximum à 130 %.

Alors bien sûr, on rappellera le contexte et cela on le vit et on va tous le travailler dans nos budgets communaux respectifs, dans un contexte difficile avec notamment la forte inflation que nous connaissons, avec notamment la remontée des taux d'intérêt pour ceux qui ont des emprunts à taux variable, cela impacte fortement leur remboursement, et puis une nouveauté, puisque cela a été annoncé en 2023, la perte du FPIC qui est acté pour 2023. En 2024 les effets qui se feront sentir à hauteur de 6 M€.

Alors bien sûr, ces mauvaises nouvelles seront compensées notamment par les efforts de gestion que nous avons engagés il y a plusieurs années et que nous allons poursuivre et l'optimisation des charges fiscales là aussi engagée. Je souligne le rôle de l'Observatoire fiscal.

Alors je rappelle les objectifs que nous avons calés dans la lettre de cadrage diffusée à l'ensemble des élus, à l'ensemble des services, où on rappelait que les charges à caractère général, le 011, ce serait l'inflation moins 0,5 %, que le 012 serait limité à 1,5 % par rapport à la base de 2022 et que nous visons toujours l'autonomie du budget *collecte et traitement des déchets* pour permettre la suppression de la subvention d'équilibre.

Alors ces efforts de gestion cumulés à la dynamique des recettes fiscales permettront de contenir la croissance des dépenses que j'ai évoquées tout à l'heure et de soutenir notre épargne de gestion. Je dois aussi rappeler que le budget principal devra faire face à la montée en puissance de la subvention d'équilibre du budget annexe transports puisqu'en 2024, nous prévoyons 128 M€ de subvention d'équilibre et qu'en 2026, il sera à hauteur de 155 M€ et ce, afin de soutenir la politique mobilité et la mise en œuvre du plan Marseille en Grand. Ce budget annexe transports devra de son côté dégager des marges de manœuvre nouvelles pour permettre justement de limiter le recours à la subvention d'équilibre.

Sur le budget déchets, effectivement, l'augmentation de la TEOM, actée en 2023, a permis de dégager des recettes nécessaires, mais cet équilibre reste précaire en 2024 et notre ami Roland Mouren l'a évoqué tout à l'heure dans son rapport. On a beau réduire les volumes, on est toujours sur des dépenses qui sont en constante hausse. Donc effectivement, il faudra que tu poursuives ce travail d'autonomisation, en recherchant le maximum d'économie, mais aussi en diminuant les masses de déchets collectés et à traiter.

Grâce à tous ces efforts consentis ces dernières années, on peut dire, Madame la Présidente, que la dette s'est stabilisée en 2022, on l'a déjà annoncé, mais qu'en 2023 elle devrait baisser et j'ai bon espoir que nous passions en dessous des 2 Md€ d'encours de dettes sur le budget principal.

Notre capacité de désendettement s'améliore, une tendance que l'on doit maintenir en 2024. Pour faire très simple, on rembourse en fait plus que ce que l'on emprunte aujourd'hui.

En conclusion, à travers ce budget 2024, nous allons poursuivre tous les efforts de gestion engagés, tout en maintenant, Madame la Présidente, l'ambition que nous avons définie, à savoir une politique d'investissement importante. Je rappelle que pour 2023 et les années suivantes, à travers le pacte, on avait fixé près de 900 M€ tous budgets confondus de crédit d'investissement, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'ici et bien sûr, tout cela dans le respect de nos engagements pris et votés ici même dans le pacte financier et fiscal, en essayant de maintenir la trajectoire financière que nous avons définie tous ensemble.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Monsieur Canicave.

Monsieur Joël CANICAVE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, un peu moins de monde pour le rapport d'orientations budgétaires, mais le temps passe effectivement et les débats ont été longs.

Merci, mes chers collègues. Vous avez remarqué ? On n'a pas beaucoup crié aujourd'hui.

Un rapport d'orientations budgétaires appelle un débat, puisque nous allons prendre acte d'un débat d'orientations budgétaires. On va donc essayer de débattre, même si on va le faire dans un temps plutôt restreint et c'est ce que je vais essayer de m'appliquer à faire.

Didier Khelfa l'a dit : on partage tous ici, je crois, que ce soit la Métropole, que ce soient les communes, le Département aussi, la même analyse de la situation internationale, nationale et voire locale. L'inflation, cela a été dit, c'est particulièrement gênant pour tous, le prix des énergies, l'augmentation nécessaire des salaires des fonctionnaires territoriaux, mais qui pèse excessivement sur les budgets des collectivités territoriales, l'augmentation énorme cette fois-ci des taux d'intérêt. Bref, toutes les collectivités territoriales subissent cette situation et c'est un petit peu dommage.

S'ajoutent à ces difficultés conjoncturelles, quelques difficultés structurelles, on le sent tous : l'État est en train de se désengager de plus en plus de l'aide aux collectivités territoriales, en nous imposant des choses que l'on fait, d'abord parce qu'elles sont imposées et quand il s'agit du salaire des fonctionnaires territoriaux, on le fait volontiers, mais en ne mettant pas le moindre euro derrière, chaque augmentation et pour tous, c'est énorme, difficile et les dotations n'augmentent même pas du taux de l'inflation. On est donc tous dans ces situations-là et on partage donc l'analyse que fait votre rapport d'orientations budgétaires. Il y aura la même analyse dans celui de la ville de Marseille.

Didier Khelfa l'a dit, une très mauvaise nouvelle arrive cette année dès 2023, c'est la perte du FPIC. Cela ne concerne pas que la ville de Marseille, je vous rassure, cela concerne beaucoup de communes. La perte du FPIC, qui a commencé en 2023, va se lisser jusqu'en 2026, va faire en sorte que la Métropole qui était bénéficiaire de ce FPIC va devenir contributrice et ce sont des millions d'euros que va perdre la Métropole et que vont perdre les communes qui en bénéficient.

Puisqu'on est dans une ambiance sereine et que tout le monde est d'accord avec tout le monde : la ville de Marseille en tout cas sera d'accord et j'en ai déjà parlé avec le Vice-président Khelfa. Si on doit faire une action commune vis-à-vis de l'État sur le rétablissement de ce FPIC, il faut qu'on la fasse tous ensemble. Ce FPIC est particulièrement injuste. Il y a des critères. Je le dis très rapidement, des critères ne sont pas pris en compte dans son calcul, on est 747^{ème} et il y en a 745 qui peuvent en bénéficier. Donc on a perdu 2 places qui nous font tomber. Les quartiers politiques de la ville par exemple, ne font pas partie des critères. Nationalement, on est à peu près à 7 % des quartiers politiques de la ville et dans notre Métropole, on est vers 15 %. Donc il y a vraiment un combat à mener et je suis prêt à le mener avec toutes les bonnes volontés de la Métropole, des autres communes, si c'est nécessaire, et je crois qu'il faut que l'on aille dire qu'on n'est pas d'accord sur ces dossiers-là.

Autre point de satisfaction, et quand on est satisfait, il faut savoir aussi le dire, Didier Khelfa vient de le rappeler, on l'a rappelé en commission et c'est écrit au moins 7 fois dans ce rapport d'orientations budgétaires, le respect du pacte financier et fiscal. On a tous beaucoup

travaillé l'an dernier, sous l'impulsion de Didier Khelfa, pour faire en sorte que la Métropole adopte enfin un pacte financier et fiscal. C'était une demande de la CRC, c'était une demande naturelle, légitime et légale, donc on l'a fait. C'est une trajectoire qui est annoncée ; cette trajectoire annoncée, comme c'est fait haut et fort dans ce ROB, sera parfaitement respectée et c'est quelque chose qui nous satisfait pleinement.

Je ne vais pas reprendre dans ce ROB, toutes les politiques métropolitaines, dont beaucoup ont été abordées aujourd'hui, mais je vais en citer une car elle me tient à cœur et n'est pas suffisamment, à mon avis, mise en avant dans ce ROB et je voudrais que ce soit au moins pris en compte. Ce sont les problématiques de propreté. Nous sommes 102 élus municipaux dans cette assemblée. Oui, c'est beaucoup parce que Marseille est une grande ville. Je crois qu'on a beaucoup de divergences politiques et c'est normal. Il y a au moins un sujet sur lequel on peut être d'accord, c'est que Marseille est une ville sale. Je crois que tous les élus le constatent, tous les habitants le disent. Alors, il n'y a pas *que* Marseille, forcément, j'entends d'autres maires qui me disent que c'est en train de se dégrader, la propreté dans ma commune, c'est vrai aussi, il y a des phénomènes de société, il y a des phénomènes certainement structurels dans cette Métropole d'organisation des services, mais il va falloir que vous y travailliez et que l'on vous y aide si nécessaire.

Le mot « propreté », Madame la Présidente, n'est pas cité une seule fois dans les 40 pages de ce rapport d'orientations budgétaires, pas une seule fois le mot « propreté. » Vous pouvez vérifier, mais c'est le cas. C'est la réalité, je n'ai pas l'habitude de raconter des choses qui ne sont pas vraies. C'est dommage, parce que d'abord nous représentons la ville de Marseille et nous sommes très sollicités, comme vous devez l'être. Les habitants de Marseille nous disent : « Mais faites quelque chose, ce n'est pas possible, cela se dégrade de jour en jour, d'année en année ». Donc je souhaiterais que la propreté devienne une grande cause métropolitaine, pour Marseille évidemment, parce qu'on est peut-être les plus impactés. Je rappelle quand même aussi que dans la propreté, il y a la collecte et que ce sont les Marseillais qui payent la TEOM la plus élevée de toute la Métropole et qu'ils n'ont pas le sentiment d'avoir le service rendu qui leur est dû.

Je vais m'arrêter là pour ce rapport d'orientations budgétaires qui, je le répète, comprend beaucoup de choses qui nous satisfont, mais certains dossiers pourraient être retravaillés, ou en tout cas on est prêt à les retravailler avec vous.

Merci, Madame la Présidente, merci chers collègues. (*Applaudissements.*)

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues.

Lorsque j'examine les documents budgétaires qui nous sont soumis, dont je remercie Didier Khelfa et ses services pour la qualité de leur présentation, je suis toujours surpris par l'écart entre la réalité exprimée par les chiffres et les commentaires qui s'y rapportent.

Comment peut-on affirmer que, j'ouvre les guillemets : « la Métropole s'inscrit comme un acteur majeur de l'investissement public sur le territoire, qu'elle dispose des compétences et des moyens pour réaliser les projets structurants », alors que tout le monde constate une épargne si faible, qu'elle vous oblige à des emprunts d'équilibre de plus en plus lourds chaque année, soit 128 M€ en 2024 pour financer le même niveau d'investissement que les exercices passés.

Comment partager votre analyse du contexte général qui sert à la préparation de votre budget, alors que les perspectives économiques et financières du pays ne s'améliorent pas ? Que ce soit la prévision de croissance jugée trop élevée par le Haut Conseil des Finances Publiques, que ce soit la poursuite de la crise inflationniste, que ce soit la remontée prévue du chômage, que ce soit la menace de la commission européenne d'ouvrir une procédure de déficit excessif contre la France ? Ce qui n'est pas rien.

Ce contexte général nous conduit à penser, contrairement à votre analyse, qu'il pèsera lourdement sur les ressources de la Métropole, en particulier sur les ressources fiscales, dont vous pensez qu'elles resteront dynamiques grâce à la fraction TVA, alors que la récession malheureusement entamée nous fait craindre l'inverse.

Je vous rappelle que cette seule ressource représente 337 M€, soit 18 % des recettes de fonctionnement de la Métropole. En conséquence, une évolution à la baisse, même faible, peut avoir des conséquences importantes, au même titre d'ailleurs que la crise qui touche de plein fouet l'immobilier. La loi de programmation pour les finances publiques promet un plan drastique d'économie qui entraînera un risque majeur sur l'enveloppe des dotations de la métropole. L'évolution des taux d'intérêt, toujours à la hausse, va encore aggraver l'épargne 2024. Je rappelle que déjà, entre le BP et le BS 2023, les intérêts de la dette ont augmenté de 30 % et dépasseront 80 M€ en 2024.

Enfin, l'évolution défavorable du CIF, et par voie de conséquence, la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, aujourd'hui environ 70 M€, va fondre comme neige au soleil selon une évolution pire que la prévision contenue dans le pacte financier et fiscal.

Dans ces circonstances difficiles, nous aurions pu nous attendre à un rapport sur les orientations budgétaires contenant des informations précises sur les baisses structurelles des dépenses qui peuvent avoir un impact positif sur l'épargne, en particulier un plan d'action comprenant un audit serré proposant une baisse des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus et la réduction rapide de la dette, parce que sans cette double trajectoire, nous ne sortirons pas de ce cercle vicieux qui nous condamne à augmenter continuellement recettes de fonctionnement et dettes pour dégager une épargne si faible, qu'elle peut à peine permettre la réalisation des objectifs de votre plan financier fiscal, dont nous avons en son temps dénoncé les limites étroites, la méthode et l'alourdissement fiscal.

Ces orientations budgétaires, bien fades, risquent de vous conduire à la fuite en avant et à toutes ces conséquences de plus en plus fâcheuses, tant les prélèvements obligatoires saignent les métropolitaines et les métropolitains. D'abord, celle de vous conduire à augmenter encore la dette, ce qui deviendra de plus en plus difficile et coûteux eu égard au contexte que j'ai déjà évoqué, ensuite, celle de vous conduire à modifier les relations financières avec les communes, enfin celle de vous conduire à augmenter l'impôt.

Budget après budget, ROB après ROB, nous déplorons d'avoir à nous prononcer sur des documents qui n'expriment pas cette volonté de traiter les problèmes de fond d'une métropole sur-dépendante et surendettée, alors que notre responsabilité première consiste à mieux maîtriser la dépense publique dans le but de développer les équipements contenus dans le PPI et les divers contrats communautaires de développement, probablement la seule solution pour soutenir dans le gros temps qui s'annonce, les acteurs économiques de la Métropole et leurs emplois.

Puisse la nécessité de ces temps troublés économiquement, vous inciter à persévérer les choix financiers à la portée encore plus ambitieuse que ce qui est inscrit dans le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Mais en vérité, et plus gravement, nous ne croyons pas que vous ayez les moyens de répondre à cette exhortation, ni les moyens nécessaires pour imposer votre volonté de mieux faire que nous reconnaissons bien volontiers. Le corpus titanesque de la Métropole dévore aujourd'hui ROB après ROB, budget après budget, vos efforts et en même temps nos espoirs. Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Loïc GACHON. - Mes chers collègues, juste une intervention sur un point de ce rapport d'orientations budgétaires qui apparaît là et qui n'existait pas préalablement et qui porte sur les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire.

On a eu déjà l'occasion d'échanger sur ce sujet lors de Conseils métropolitains antérieurs mais avec la disparition évoquée par Joël Canicave du FPIC, la question de la solidarité communautaire doit être, me semble-t-il, réinterrogée et les critères que nous avons mis en place, qui s'appuient fortement sur le potentiel fiscal, qui excluent *de facto* des communes à fort potentiel fiscal mais également avec des situations sociales particulièrement aiguës et je fais évidemment référence à la mienne, qui avec 32 % de logements sociaux, et 2 QPV se voit non pas exclue mais marginalisée au sein de cette dotation de solidarité communautaire métropolitaine.

Cette situation n'est pas tenable dans la durée et j'avais dès lors évoqué lors du premier vote, que ces critères de DSC étaient acceptables pour une première avec un petit montant de Dotation de Solidarité Métropolitaine, mais qu'il conviendrait de les revoir en profondeur plus encore si le mode de financement de la DSC venait à évoluer. Il n'évolue pas à ce stade, il est bien prélevé sur notre budget principal, sans recherche de recettes complémentaires, notamment il n'y a pas de révision des AC qui soit programmée, mais néanmoins en tout cas du point de vue de Vitrolles, on ne peut se satisfaire de ces critères de Dotation de Solidarité Communautaire qui nous semblent ne pas tenir compte des réalités, des besoins des communes de la Métropole et qui ne me semblent pas aussi équitables qu'il pourrait y paraître en première lecture et vu d'avion.

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, j'interviens au nom du groupe majoritaire, Une volonté pour la Métropole.

On a pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires préparé par le Vice-président Khelfa. Bien sûr, on le remercie de ce grand travail et on salue deux orientations fortes et on retient trois chiffres. Les deux orientations qu'on salue : la première, c'est le désendettement. Pour la première fois, la dette de la Métropole est appelée à diminuer. L'an dernier, on avait stabilisé la dette, l'année qui vient en 2024, on la réduira. Donc j'ai entendu les élus aixois, ils auraient souhaité une réduction de la dette plus rapide. Nous, on va se contenter à défaut de la réduire rapidement, de la réduire de manière réaliste, d'autant plus réaliste que comme vous l'avez soulevé, il y a des contraintes nouvelles, contraintes d'augmentation des taux d'intérêt, contraintes de l'inflation et malgré cela, on arrive à réduire la dette, alors pas autant que vous voudriez, mais néanmoins de manière notable en la faisant pour la première fois de l'histoire de la métropole, passer en dessous des 2 Md€. On va arriver à cet objectif simplement par la rigueur dans la gestion : on maintient nos dépenses, ce qui est quand même un signe à 0,5 point de moins que l'inflation. On n'est pas une collectivité territoriale, mais il n'y a pas beaucoup d'établissements publics de coopération intercommunale qui arrivent dans ces années d'inflation, dans ces périodes d'inflation, à maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation. Donc cela c'est la première tendance forte que nous saluons.

La deuxième tendance forte que nous saluons, et là nous sommes vraiment au service des métropolitains, au service des entreprises, au service du développement, c'est l'investissement. Et là 2 chiffres : nous allons investir 300 M€ dans le budget supplémentaire transport, donc 300 M€ d'investissement sur l'année 2024 et 400 M€ sur le budget général dans ce qui vous constitue le cœur de nos compétences, la voirie principalement.

Donc pour ces orientations que nous saluons et ces chiffres qui en témoignent que nous retenons, nous voterons bien sûr en faveur de ce rapport d'orientations budgétaires.

J'en ai terminé, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Didier Khelfa pour répondre à nos différents intervenants.

Monsieur Didier KHELFA.- D'abord je regardais mon verre s'il était à moitié vide ou à moitié plein et je vais prendre la partie à moitié pleine pour poser mon humeur.

Je veux remercier les participants au débat et surtout la sérénité dans laquelle cela s'est passé. Un débat budgétaire où on se parle en s'écoutant, en se respectant, bravo, Messieurs.

Merci aux 3 intervenants.

Joël, effectivement on a un combat à mener ensemble, ville de Marseille, Métropole, pour le FPIC ; il faut monter au créneau. On a déjà commencé : on a saisi le Cabinet Klopfer qui nous accompagne, on essaie de voir avec nos organisations, France Urbaine, mais surtout il va falloir mobiliser les parlementaires pour essayer de voir comment changer les critères d'éligibilité du FPIC. Tu as bien fait de rappeler que nous sommes classés 747^{ème}, or on est bénéficiaire jusqu'à la 745^{ème} place ; mince, pour deux places, on ne l'est plus, mais peut-être que si les critères étaient différents et notamment que la population QPV était prise en compte dans les critères d'éligibilité, nous serions bénéficiaires encore. Alors on l'a dit, il faut le préciser, ce n'est pas une sortie brutale, c'est une sortie sur 4 ans. Là cette année en 2023, on perd 20 % et ainsi de suite et jusqu'en 2027, où on deviendra contributeur ; donc effectivement, la Métropole perd des marges de manœuvre, mais les communes perdent également des marges de manœuvre parce que je rappelle que sur le rapport 107, on a voté le rapport sur le FPIC et la répartition telle qu'on a l'habitude de le faire. Pour les communes, on passe d'à peu près 23 M€ à répartir à 20 M€ sur 2023. Et cela va encore baisser l'année prochaine. Donc oui, on a un enjeu et un combat à mener ensemble, et j'espère qu'on saura le mener ensemble, Joël, et qu'on arrivera à mobiliser, notamment les parlementaires ensemble.

Effectivement, le contexte, on va tous le subir, on va tous le subir et cela, c'est nécessaire d'avoir la lucidité aussi, de dire : on veut faire des efforts de gestion, on ne veut pas aller chercher que des recettes nouvelles. Dire qu'il n'y a qu'à augmenter la fiscalité, il n'y a qu'à augmenter ceci, augmenter cela, non, il y a besoin de faire des efforts de gestion et j'y reviendrai tout à l'heure quand je répondrai à Jean-Christophe.

Tu parlais, Joël, de la problématique propreté. C'est vrai que dans le ROB, il n'y a rien. En revanche, j'aurais tendance à te renvoyer vers le rapport annuel développement durable où effectivement, ce rapport qui est une sorte d'annexe au ROB, détaille notamment tout ce qui est mis en œuvre sur cette problématique.

Jean-Christophe, la Métropole est un acteur majeur d'investissement sur le territoire. Ce sont près de 880 M€ si je tiens compte de la décision modificative qu'on a passée aujourd'hui, qui vont être investis tous budgets confondus sur le territoire métropolitain. Ce n'est pas anodin, je rappelle qu'en moyenne, nous étions à 530 M€ précédemment avant la signature du pacte financier et fiscal. Oui, les taux d'intérêt vont augmenter, mais on a la chance, nous, d'avoir une dette qui est en grande partie, à 80 %, composée d'emprunts à taux fixe. Heureusement qu'on s'est battu là-dessus et qu'on a pu sécuriser. Oui, il y aura un impact sur le résiduel, mais on limite par rapport aux autres collectivités qui ont, ou se sont laissées tenter à un moment donné par des emprunts qui étaient un peu plus, j'allais dire, exotiques.

Tu parles d'emprunts de plus en plus lourds. J'essaie de démontrer, depuis le début, que l'on rembourse plus que ce que l'on emprunte. On désendette. Je vous le dis et j'espère passer sous les 2 Md€ d'encours de dette au 31 décembre. Ce serait une gageure de passer de plus de 2,043 Md€ à moins de 2 Md€. Et puis il ne faut pas avoir la mémoire courte.

2016, on connaît l'encours de dette, quand on est tous rentrés, et on est capables et je l'ai déjà dit ici même, de voir et d'analyser, en tout cas j'ai tous ces documents, de voir territoire par territoire, projet par projet qui a augmenté la dette de la Métropole ?

Des informations précises sur comment on réduit nos charges structurelles, mais je crois que tu peux regarder dans chacun des services, auprès de chacun des élus, en charge de délégation, mais surtout tu peux te rapprocher du Directeur Général des Services et de la Direction des finances : à tous les niveaux, lorsqu'on émet une lettre de cadrage, on met une coupe franche dans les dépenses. Les lettres de cadrage, à mon sens, celui de l'ancien directeur général que je suis, sont parfois lapidaires. On demande l'impossible aux services. Il y a des

fois, et cette année encore, quand je signe la lettre de cadrage, je me demande comment on va faire. On y arrive. Jusqu'à quand, je ne sais pas, mais en tout cas, les efforts sont entrepris.

Quand je vois ne serait-ce que sur le budget déchets les efforts entrepris cette année, je dis « bravo Messieurs Dames, bravo pour tout ce que vous avez mis en œuvre au sein de votre direction, au sein de votre service, pour essayer de réduire les différentes charges ». C'est cela de moins que l'on aura à financer par ailleurs. Si tu veux le détail, on peut regarder point par point, mais je peux te dire que les lettres de cadrage, ce sont des missions quasiment impossibles qui sont confiées aux différents services.

Je ne reviendrai pas sur notre capacité de désendettement qui, aujourd'hui, nous permet de maintenir la notation que nous avons auprès de l'agence Fitch, parce que nous avons amélioré notre capacité de désendettement. On est à 7,7 ans. On est en-dessous du ratio cible des 8 ans, on a réussi à améliorer, à revenir. Nous étions à plus de 10 ans il y a 2 ans, donc je crois qu'il faut arrêter de crier toujours au loup en disant : « On s'endette trop. » La dette devient surmontable, cela devient compliqué. Juste on rembourse aujourd'hui plus que ce que l'on emprunte.

Enfin, pour terminer sur mes différentes notes, le risque est d'augmenter les impôts ? Nous sommes tous des élus responsables, lorsqu'il faudra construire notre budget, nous aurons plusieurs scénarios. C'est mon rôle d'arriver avec plusieurs scénarios possibles en fonction de là où on veut aller. Seulement j'ai un cadre, ce qu'on appelle le pacte financier et fiscal. C'est la trajectoire que l'on a définie. Les moyens pour y arriver, après on va les discuter tous ensemble, en élus responsables.

Je pense que l'année passée, on a pris la décision courageuse d'augmenter les impôts. On a pris des décisions courageuses, que ce soit sur la TEOM, sur la CFE. Je pense que l'on ne peut pas dupliquer cela encore une année de plus.

Loïc, je suis d'accord avec toi sur la nécessité de retravailler les critères d'attribution de DSC. De toute façon, je crois que l'on en sera obligé car l'État n'hésite pas à réfléchir à notre place, et on reçoit des courriers où on nous dit : si vous ne touchez pas aux AC, par exemple, on va venir et on va prendre les communes qui ont le potentiel financier le plus important, et elles vont dégager des marges de manœuvre qui seront nécessaires. Les 20 communes qui ont le potentiel financier le plus important. Cela veut dire que nos collègues, je regarde Miramas, je regarde « Potentiel financier », tu es dans les 20 premières, comme Vitrolles je pense que pour certains, cela ferait très mal. Donc si on veut vraiment afficher une solidarité, ce n'est pas en mettant nos collègues les plus en difficulté à mal. Donc parmi les différents scénarios, Loïc, on essaie de trouver d'autres critères qui nous permettent de sortir une DSC qui soit juste. Je n'ose pas dire équitable, mais qui permettent d'aller vers davantage de solidarité.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Khelfa, Monsieur le rapporteur du budget, un grand merci car c'est un travail de dentelle que vous faites remarquablement bien. Merci aussi à l'ensemble des élus qui ont fait des sacrifices sur leur délégation pour essayer d'économiser et un grand merci à l'ensemble des services, Monsieur le DGS, qui y arrivent aussi. C'est tout à fait exceptionnel et il faut le souligner. Dans la période dans laquelle nous sommes, arriver à augmenter que de 0,5 % les dépenses de fonctionnement, c'est tout à fait exceptionnel. On est une des rares collectivités qui puisse le faire, qui le fait et en tout cas c'est un travail que nous faisons au quotidien. On est sur la bonne voie, continuons de cette façon, il y aura une conférence des maires avant le budget bien entendu, là où seront prises les décisions aussi sur cette répartition budgétaire, car effectivement aussi, il faut que chacun et chacune soit conscient des différentes problématiques et là je demanderais aussi à ce que l'État soit présent, pourquoi pas la Ministre Faure ou au moins le Préfet pour que nous puissions, avec lui, établir une feuille de route qui soit cohérente pour notre territoire.

En tout cas, de ma part, je ne changerai pas l'orientation que j'ai donnée l'année dernière au budget, donc nous continuerons comme cela car il est important de continuer à développer cet EPCI qui est en tout cas indispensable à la totalité de la bonne survie de l'ensemble des communes.

Je tenais à vous remercier et je vous demande de prendre acte de ce dossier, comme de celui (car j'ai fait voter mais c'est celui où on parle de propreté, Monsieur Canicave, le rapport précédent), si vous voulez je vous le dédicace, et la prochaine fois je veux le faire sortir, donc je demande à mon DGS de me sortir le rapport en papier pour que je le dédicace à Monsieur Canicave.

Le Conseil prend acte du rapport.

Sur le rapport 112, pas d'opposition ?

112. FBPA-026-12/10/2023-CM - Reversement des recettes de la collecte des métaux issus de la crémation

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 113, pas d'opposition ?

113. FBPA-027-12/10/2023-CM - Autorisation donnée à Faconéo de créer une filiale - Autorisation donnée aux administrateurs de voter favorablement à la création de cette filiale - Attribution d'une avance en compte courant d'associé pour la création d'une société foncière dédiée à la dynamisation économique des centres villes métropolitains - Approbation d'une convention

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Je rapporte les rapports 114 à 129.

Sur le rapport 114, pas d'opposition ?

114. FBPA-028-12/10/2023-CM - Création du "Fonds de dotation de la maison du Point Rose" pour le Domaine de Conclué

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 115, pas d'opposition ?

115. FBPA-029-12/10/2023-CM - Dispositif de soutien à la restauration et la valorisation du patrimoine - Création du fonds et cadre d'intervention de la politique de subventionnement

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 116, pas d'opposition ?

- 116. FBPA-030-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative à la compétence "voirie" et "espaces publics" de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 117, pas d'opposition ?

- 117. FBPA-031-12/10/2023-CM - Approbation d'une remise gracieuse de la redevance d'occupation du Domaine Public 2023 pour le kiosque Place Jules Guesde impacté par les travaux de la mission Tramway sur la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 118, pas d'opposition ?

- 118. FBPA-032-12/10/2023-CM - Approbation d'une remise gracieuse d'une durée de 3 mois de la redevance d'occupation du Domaine Public 2023 pour les kiosques impactés par les violences urbaines survenues durant les nuits des 29, 30 juin et 1er juillet 2023**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 119, pas d'opposition ?

- 119. FBPA-033-12/10/2023-CM - Approbation d'une exonération de 3 mois de la redevance d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) pour les terrasses du pourtour du Vieux Port de Marseille**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 120, pas d'opposition ?

- 120. FBPA-034-12/10/2023-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Sur le rapport 121, pas d'opposition ?

- 121. FBPA-035-12/10/2023-CM - Commissions Permanentes de Travail et d'Études - Modifications**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 122, pas d'opposition ?

- 122. FBPA-036-12/10/2023-CM - Création et définition d'emplois permanents et non permanents dans le cadre de la nouvelle organisation et des besoins des services de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

- 123. FBPA-037-12/10/2023-CM – Rapport retiré**

Sur le rapport 124, pas d'opposition ?

- 124. FBPA-038-12/10/2023-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°9)**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 125, pas d'opposition ?

- 125. FBPA-039-12/10/2023-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - Additif n°3**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 126, pas d'opposition ?

- 126. FBPA-040-12/10/2023-CM - Approbation de l'attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence et modification du règlement intérieur de la Régie Métropolitaine d'Action Sociale**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 127, pas d'opposition ?

- 127. FBPA-041-12/10/2023-CM - Approbation d'une convention financière avec le Comité des Œuvres Sociales du Pays de Martigues relative au transfert de prêts accession à la propriété consentis par le Comité des Oeuvres Sociales du Pays de Martigues aux agents métropolitains**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 128, pas d'opposition ?

- 128. FBPA-042-12/10/2023-CM - Approbation de la résiliation de la convention entre le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 129, pas d'opposition ?

- 129. FBPA-043-12/10/2023-CM - Approbation de l'abrogation du dispositif de participation financière aux frais de garde d'enfants dans le cadre de l'harmonisation de l'action sociale de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h58)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral, Monsieur Giberti, pour les rapports 130 à 141.

L'ensemble de ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Des observations sur ces rapports ? (*Aucune observation particulière.*) Merci.

Sur le rapport 130, pas d'opposition ?

- 130. TCM-001-12/10/2023-CM - Approbation du montant harmonisé de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour tous les usagers de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 131, pas d'opposition ?

- 131. TCM-002-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage de service public d'alimentation en eau potable de la commune d'Auriol conclu avec la SAUR**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 132, pas d'opposition ?

- 132. TCM-003-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune d'Aubagne conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 133, pas d'opposition ?

- 133. TCM-004-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de la Penne sur Huveaune conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 134, pas d'opposition ?

- 134. TCM-005-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint Zacharie conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 135, Pas d'opposition ?

- 135. TCM-006-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de la station de traitement des eaux résiduaires industrielles émanant des établissements soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de Rousset conclu avec le groupement OTV/Société des Eaux de Marseille**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 136, pas d'opposition ?

- 136. TCM-007-12/10/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire de 20 communes du Nord Ouest de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 137, pas d'opposition ?

- 137. TCM-008-12/10/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'eau potable sur le territoire de 21 communes du Nord Ouest de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 138, pas d'opposition ?

- 138. TCM-009-12/10/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Trets, Rousset et Beaurecueil**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 139, pas d'opposition ?

- 139. TCM-010-12/10/2023-CM - Approbation du principe d'une délégation de service public de l'eau potable sur le territoire des communes de Trets, Rousset et Beurecueil**

Le rapport est adopté.

Abstention de E. Bez et A. Keller.

Sur le rapport 140, pas d'opposition ?

- 140. TCM-011-12/10/2023-CM - Approbation de la modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'extension du périmètre de la compétence eau potable à la commune de Chateauneuf-le-Rouge**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 141, pas d'opposition ?

- 141. TCM-012-12/10/2023-CM - Budget Principal de la Métropole - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Eaux pluviales Transfert"**

Le rapport est adopté.

Monsieur Mouren sur les rapports 142 à 144, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 142, Madame Juste voulait intervenir mais elle n'est plus là, donc on passe. Pas d'opposition ?

- 142. TCM-013-12/10/2023-CM - Approbation du projet 2024-2026 de généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire métropolitain**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 143, pas d'opposition ?

- 143. TCM-014-12/10/2023-CM - Approbation de l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec EVERE portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement Métropolitain multifilière des déchets ménagers et assimilés**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 144, pas d'opposition ?

- 144. TCM-015-12/10/2023-CM - Approbation de la convention relative à la propreté des plages avec la commune de Cassis pour la période de mai 2023 à juin 2024 - Modification des modalités de versement**

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, merci. La séance est levée.

La séance est levée à 17 heures.